



2008

Rapport annuel

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| Message du Comité de Direction | 3 |
| 1. Présentation de la S.A. AQUAWAL | 5 |
| Objet social | 6 |
| Composition du capital | 6 |
| Liste des Sociétés associées | 7 |
| Organes de gestion | 9 |
| Personnel | 9 |
| Commissaire-Reviseur | 9 |
| Commission d'Avis | 9 |
| Organigramme | 9 |
| 2. Rapport de gestion | 11 |
| 3. Chiffres-clés du secteur | 17 |
| 4. Rapport d'activités des différentes Commissions et de la participation de la S.A. AQUAWAL au sein de la Convention-Cadre du Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture en Région wallonne (PGDA) | 23 |
| 5. Site Internet | 37 |
| 6. Représentations extérieures et Accords de partenariat | 41 |
| 7. Etudes | 45 |
| 8. Bilan et compte de résultats | 49 |
| 9. Rapport du Commissaire-Reviseur | 55 |

MESSAGE DU COMITÉ DE DIRECTION

Depuis quelques années, la S.A. AQUAWAL a souhaité, outre son rôle historique de Fédération professionnelle du secteur, s'ouvrir vers les différents interlocuteurs de la société civile et à travers ceux-ci, *in fine*, toucher les consommateurs.

Dans ce cadre, AQUAWAL a intensifié sa politique de communication et de sensibilisation, notamment par la conception d'un DVD didactique sur le cycle anthropique de l'eau, dénommé « **Le voyage de l'eau** ». Celui-ci vise principalement un public scolaire âgé de 8 à 12 ans et se concrétisera de manière formelle en 2009.

Au même titre, une brochure « **Demain, l'eau est dans ma nature** » qui reprend 28 astuces maison pour préserver l'environnement, a été publiée au cours de l'année 2008.

D'autre part, saluons le travail important fourni dans les Commissions techniques, par les membres du personnel des sociétés associées, dont l'objectif majeur vise l'amélioration continue de la qualité du service offert aux consommateurs avec un souci permanent de maîtrise des coûts.

Ces Commissions techniques ont permis à AQUAWAL de rendre des avis pertinents d'initiative ou sur demande. Citons à titre d'exemple, le travail conséquent accompli dans le cadre de la consultation sur l'avant-projet de plans de gestion des districts hydrographiques wallons, présenté aux représentants de la DGO3 (Agriculture, Ressources naturelles et Environnement) en date du 31 octobre 2008.

Rappelons à cette occasion les enjeux majeurs que représente, pour le secteur, la mise en œuvre de la Directive-Cadre sur l'eau.

Nous vous invitons à parcourir ce Rapport d'activités où vous découvrirez notamment un descriptif de l'ensemble des travaux menés par les Commissions de travail durant l'année 2008.

En matière de convention d'étude, AQUAWAL s'est vu confier la réalisation d'une étude relative à l'impact sur les usagers des réformes en matière de tarification de l'eau et à l'estimation de l'emploi généré par le cycle anthropique de l'eau en Wallonie. AQUAWAL a par ailleurs poursuivi sa collaboration avec le Comité de contrôle de l'eau en ce qui concerne les indicateurs de performance des services de distribution d'eau et a assuré de manière temporaire le secrétariat des groupes de travail sectoriels « eau » en matière de normalisation.

AQUAWAL a reçu, à l'occasion de son Assemblée générale ordinaire annuelle qui s'est déroulée à l'Auberge de la Ferme à Rochehaut-sur-Semois, une hôte prestigieuse, Madame Anne LE STRAT, Présidente Directrice générale d'Eau de Paris. Celle-ci a présenté un exposé, très apprécié par l'assemblée et le Ministre de l'Environnement présent à cette manifestation, sur le thème du retour en gestion publique du service des eaux de Paris. Gestion publique de l'eau dont AQUAWAL et ses différents associés sont de fervents défenseurs.

En 2009 d'ailleurs, AQUAWAL deviendra membre d'Aqua Publica Europea qui a pour vocation de promouvoir la gestion publique de l'eau au niveau européen et au sein d'autres pays.

Au cours de l'année 2008, AQUAWAL a accueilli de nouveaux administrateurs, à savoir, Monsieur Marc DEBOIS (Directeur général – IGRETEC), désigné également comme membre du Comité de Direction et Superviseur des travaux de la Commission IV « Administration et Finances », Monsieur Pierre LEURIS (Directeur général adjoint – IBW), Madame Caroline DECAMPS (Directrice financière - IDEA) et Monsieur André SERVAIS (Directeur – Régie des eaux de Saint-Vith).

Soulignons à cette occasion, l'admission à la retraite de Madame Muriel DELATTRE (Secrétaire générale – IDEA), membre du Comité de Direction et Superviseur de la Commission IV « Administration et Finances » et de Monsieur Guy BALLANT, Responsable « eau » de la Régie des Eaux de Chimay et membre de la Commission I « Production ».

AQUAWAL a poursuivi ses collaborations extérieures et a, dans ce cadre, rencontré les représentants de l'EWE (Entreprises wallonnes de l'eau) et Monsieur Alain DE ROOVER, Secrétaire général de Wallonie-Développement, ainsi que les membres de la Commission « Gestion des Infrastructures d'accueil » de celle-ci.

A l'initiative d'AQUAWAL, avec la participation de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, un Colloque « **Les Assises de l'eau en Région wallonne** » a fait l'objet d'une préparation minutieuse durant l'année 2008. L'objectif de ce Colloque, destiné prioritairement aux mandataires et agents communaux et organisé au début de l'année 2009, sera de fournir une information précise quant aux nouveautés législatives et donner des réponses concrètes à des situations de terrain.

Signalons qu'une réorganisation interne de la structure permanente a eu lieu avec le départ de deux membres du personnel en charge respectivement de la représentation d'AQUAWAL dans la Convention-Cadre du Programme de Gestion durable de l'Azote en agriculture en Région wallonne (PGDA) et en matière de communication et relations publiques.

Une nouvelle équipe a été mise en place, sous la coordination du Président, du Comité de Direction et du Conseil d'Administration, qui est prête pour poursuivre les objectifs et missions d'AQUAWAL et conforter toujours davantage sa position d'acteur incontournable dans la gestion intégrée du cycle de l'eau en Wallonie.

Le Comité de Direction.





Présentation
de la S.A. AQUAWAL

Objet social

(Article 3 des Statuts)

- Assurer la défense et la promotion des intérêts individuels et collectifs des membres de la société ;
- Promouvoir et participer au développement de la gestion intégrée du cycle de l'eau par sous-bassins hydrographiques et assurer la représentation des membres auprès des organes de gestion créés dans ce cadre ;
- Apporter son expertise technique auprès de ses membres et autorités ;
- Assurer la représentation des producteurs, distributeurs et des épurateurs wallons dans le capital et les organes de gestion de la « Société Publique de Gestion de l'Eau » (SPGE), conformément à l'article 7 du Décret du 15 avril 1999 relatif au cycle de l'eau et instituant une SPGE et des autres structures que la SPGE est habilitée à créer ;
- Développer des synergies avec les organismes qui touchent directement ou indirectement au cycle anthropique de l'eau ;
- Assurer la coordination de l'information et de la sensibilisation relative à la gestion anthropique du cycle de l'eau.

Composition du capital

(Situation arrêtée au 31/12/2008)

| Associés | Parts E | | Parts M | | Parts F | TOTAL |
|----------------------------------|-------------|------------|-------------|-------------|----------|-------------|
| | E1 | E2 | M1 | M2 | | |
| AIEC | | | 1 | | | 1 |
| AIEM | | | 1 | | | 1 |
| CILE | | | 1273 | | | 1273 |
| CIESAC | | | 1 | | | 1 |
| IDEA | 7 | 344 | | | | 351 |
| IDEN | | | 1 | | | 1 |
| IECBW | 5 | | | | | 5 |
| INASEP | | | 2 | 383 | | 385 |
| Régie des Eaux de Saint-Vith | | | 1 | | | 1 |
| Régie des Eaux de Chimay | 1 | | | | | 1 |
| SWDE | 1043 | | 1311 | | | 2354 |
| AIDE | | | | 745 | | 745 |
| AIVE | | | | 307 | | 307 |
| IBW | | 224 | | | | 224 |
| IGRETEC | | | | 327 | | 327 |
| IPALLE | | 245 | | | | 245 |
| Vivaqua | 1 | | 1 | | | 2 |
| Service des Eaux de Burg-Reuland | | | 1 | | | 1 |
| Service des Eaux de Trois-Ponts | | | 1 | | | 1 |
| SPGE | | | | | 1 | 1 |
| TOTAUX | 1057 | 813 | 2594 | 1762 | 1 | 6227 |
| | 1870 | | 4356 | | 1 | |

Parts M : Bassins hydrographiques
Meuse - Rhin - Senne

Parts E : Bassin hydrographique Escaut

Parts F : Organisme de financement de l'assainissement et de la protection des captages (SPGE)

Parts 1 : Producteurs-distributeurs d'eau

Parts 2 : Organismes d'assainissement agréés

Le 23/05/2008 : Cession d'une part sociale (M1) de la SWDE à la Commune de Trois-Ponts

Liste des Sociétés associées

PRODUCTEURS-DISTRIBUTEURS D'EAU

A I E C

Association Intercommunale des Eaux du Condroz

Rue des Scyoux, 20
5361 SCY

A I E M

Association Intercommunale des Eaux de la Mollignée

Rue Estroit, 39
5640 METTET

C I E S A C

Compagnie Intercommunale des Eaux de la Source de Les Avins - Groupe Clavier

Rue de la Source, 10
4560 CLAVIER

C I L E

Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux

Rue du Canal de l'Ourthe, 8
4031 ANGLEUR

I D E A

Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement de la Région Mons-Borinage-Centre

Rue de Nimy, 53
7000 MONS

I D E N

Intercommunale des Eaux Nandrin-Tinlot et environs

Rue de Dinant, 51
4557 SCRY (TINLOT)

I E C B W

Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant Wallon

Rue Emile François, 27
1474 GENAPPE (WAYS)

I N A S E P

Intercommunale Namuroise de Services Publics

Parc Industriel - Rue des Viaux, 1b
5100 NANINNE

Régie des Eaux de Chimay

Grand-Place, 13
6460 CHIMAY

Régie des Eaux de Saint-Vith (Stadtwerke Sankt Vith)

Friedensstraße, 19
4780 SAINT-VITH

Service des Eaux de la Commune de Burg-Reuland

Thommen, 64
4791 BURG-REULAND

Service des Eaux de la Commune de Trois-Ponts

Route de Coö, 58
4980 TROIS-PONTS

S W D E

Société wallonne des eaux

Rue de la Concorde, 41
4800 VERVIER

Vivaqua

Rue aux Laines, 70
1000 BRUXELLES

La distribution d'eau en Région wallonne - mai 2009



ORGANISMES D'ASSAINISSEMENT AGREES (OAA)

A I D E

Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des Communes de la Province de Liège
Rue de la Digue, 25
4420 SAINT-NICOLAS (LIEGE)

A I V E

Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau
Drève de l'Arc-en-Ciel, 98
6700 ARLON

I B W

Intercommunale du Brabant Wallon
Rue de la Religion, 10
1400 NIVELLES

I D E A

Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du Territoire de la Région Mons-Borinage-Centre
Rue de Nimy, 53
7000 MONS

I G R E T E C

Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques
Boulevard Mayence, 1
6000 CHARLEROI

I N A S E P

Intercommunale Namuroise de Services Publics
Parc Industriel - Rue des Viaux, 1b
5100 NANINNE

I P A L L E

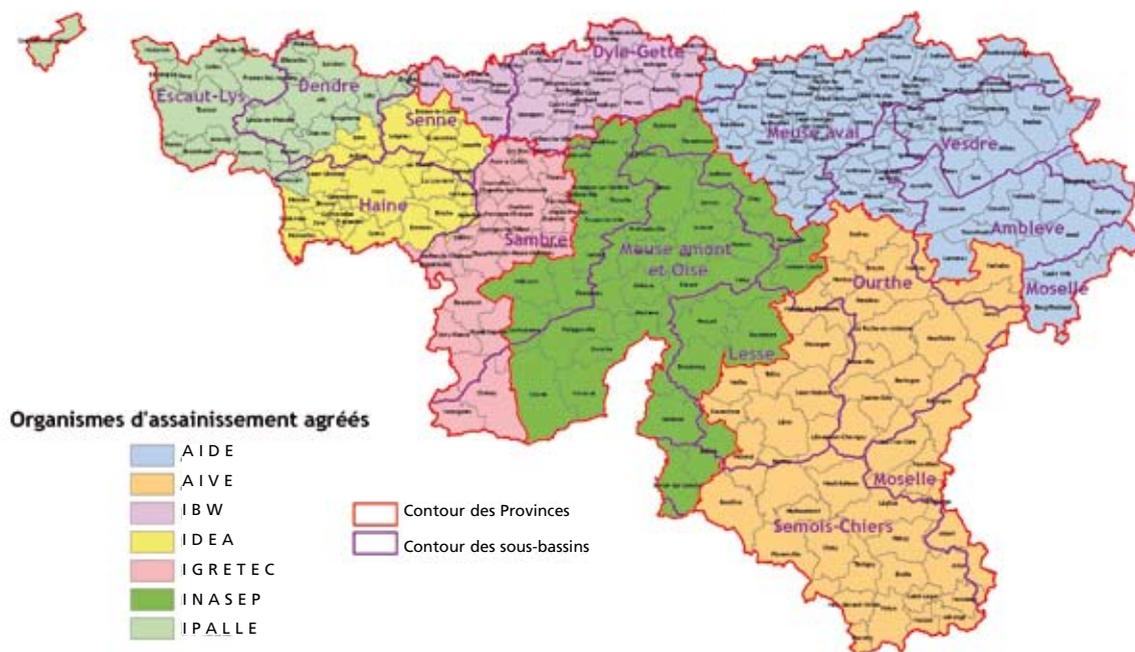
Intercommunale de Propreté Publique du Hainaut Occidental
Chemin de l'Eau vive, 1
7503 FROYENNES

ORGANISME DE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA PROTECTION DES CAPTAGES

S P G E

Société Publique de Gestion de l'Eau
Avenue de Stassart, 14-16
5000 NAMUR

Organismes d'assainissement agréés en Wallonie - janvier 2009



Organes de gestion

(au 31/12/2008)

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé comme suit :

Président :

M. B. ANTOINE (AIVE)

1^{er} Vice-Président :

M. Ph. BOURY (SWDE)

2^{ème} Vice-Président :

M. Cl. TELLINGS (AIDE)

Membres :

M. M. BEYNS (Vivaqua)

M. J.-P. BIRON (SWDE)

M. Ph. BRASSART (IDEA)

M. M. DEBOIS (IGRETEC)

Mme C. DECAMPS (IDEA)

M. G. DELBAR (IPALLE)

M. Ch. DOMINIQUE (INASEP)

M. A. GILLIS (IECBW)

M. M. GOFFIN (CILE)

M. R. HUSSON (CILE)

M. M. LEJEUNE (SWDE)

M. P. LEURIS (IBW)

M. J.-L. MARTIN (SPGE)

M. J.-Cl. NIHOUL (SWDE)

M. A. SERVAIS (Régie des Eaux de St-Vith)

M. E. SMIT (SWDE)

M. A. TABART (SWDE)

M. E. VAN SEVENANT (SWDE)

Comité de Direction

Le Comité de Direction est composé comme suit :

Président :

M. B. ANTOINE (AIVE)

1^{er} Vice-Président :

M. Ph. BOURY (SWDE)

2^{ème} Vice-Président :

M. Cl. TELLINGS (AIDE)

Membres :

M. M. DEBOIS (IGRETEC)

M. G. DELBAR (IPALLE)

M. A. GILLIS (IECBW)

M. R. HUSSON (CILE)

M. J.-Cl. NIHOUL (SWDE)

Expert permanent :

M. J.-L. MARTIN (SPGE)

Personnel

Direction :

Mlle S. VERTONGEN

Secrétariat :

Mme Ch. CELLIER

Conseillers scientifiques :

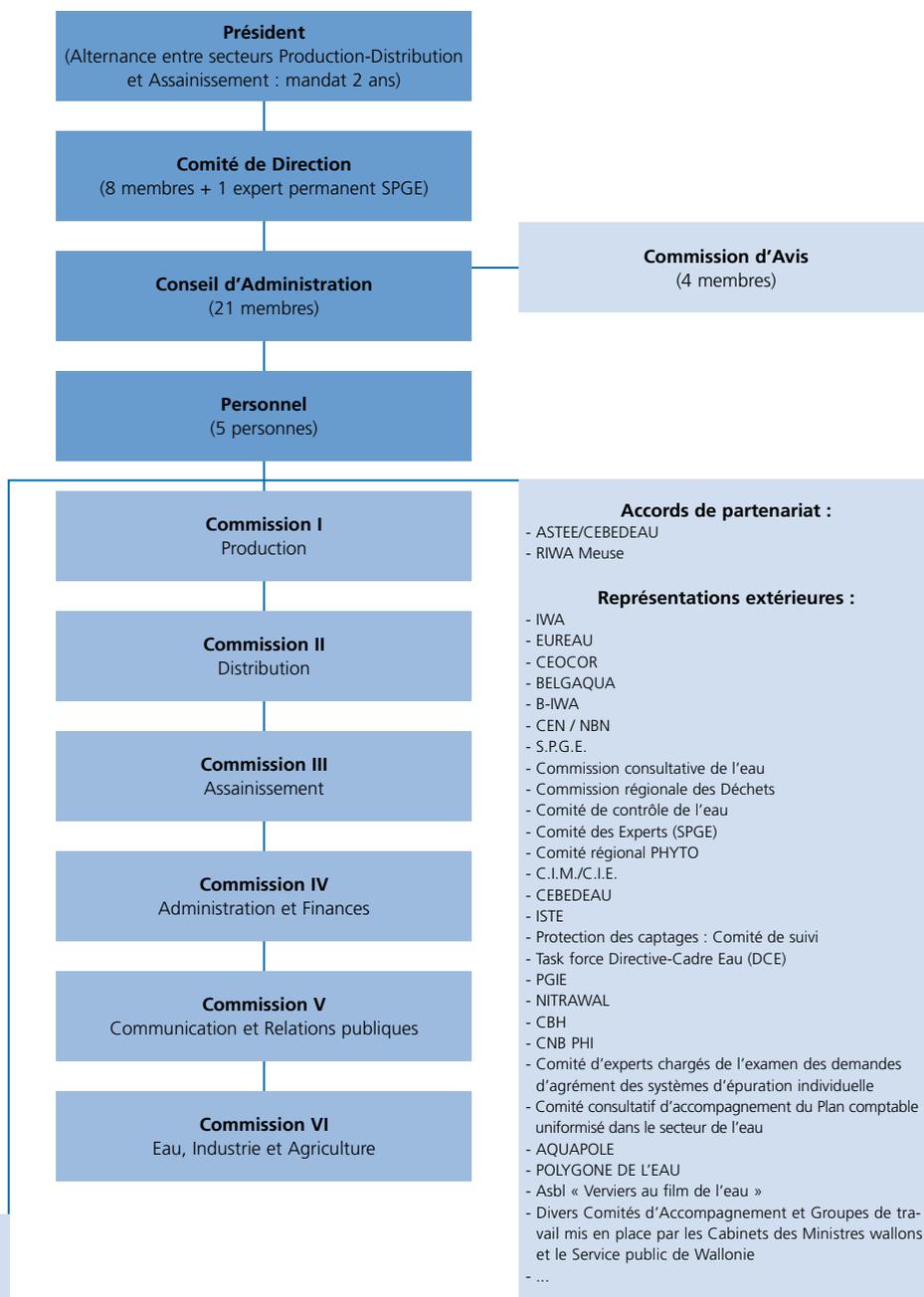
M. C. PREVEDELLO

Mme C. RAMELOT

Relations publiques :

Mme S. WALRAVENS

Organigramme



Participation au Capital de la S.P.G.E.
+ 5 mandats au Conseil d'Administration





Rapport de gestion

Aspect activités

L'année 2008 a été une année importante pour la S.A. AQUAWAL, marquée notamment par la préparation de divers projets d'envergure qui se concrétiseront de manière formelle en 2009.

A commencer, en matière de communication, par la réalisation d'un DVD didactique intitulé « **Le voyage de l'eau** ». Celui-ci vise principalement un public scolaire âgé de 8 à 12 ans et a pour objectif une initiation avec Jamy GOURMAUD au cycle anthropique de l'eau (c'est-à-dire la circulation de l'eau résultant de l'intervention humaine, depuis les points de captage jusqu'aux stations d'épuration avant un retour au milieu naturel).

Durant l'année 2008, AQUAWAL a également mis à jour son dépliant de présentation et publié une brochure « **Demain, l'eau est dans ma nature** » qui reprend 28 astuces maison pour améliorer l'environnement. Cette brochure, téléchargeable sur le site internet d'AQUAWAL, a été mise à disposition des sociétés associées.

Vient ensuite la préparation, avec la participation de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, d'un Colloque « **Les Assises de l'eau en Région wallonne** » à l'attention prioritairement des mandataires et agents communaux dont le thème principal est l'assainissement des eaux usées.

L'objectif des thématiques abordées sera de fournir aux participants une information concrète quant aux nouveautés apportées et donner des réponses à des situations de terrain. Ce Colloque aura lieu dans le courant du mois de mars 2009.

Un numéro de la « Tribune de l'eau » - « Spécial AQUAWAL » sur le secteur assainissement intitulé « **Assainissement des eaux usées : quelques exemples de réalisations récentes** » a également été préparé et sera publié dans le courant de l'année 2009.

En tant que membre fondateur de l'Asbl « **Verviers au film de l'eau** », AQUAWAL a participé à l'organisation au mois de mars 2008, de la troisième édition du « **Festival du film de l'eau** » qui s'est clôturé à Verviers le dimanche 16 mars 2008.



Le Ministre de l'Environnement



Madame Le Strat

Le 13 juin 2008, s'est tenue l'Assemblée générale ordinaire annuelle de la S.A. AQUAWAL à l'Auberge de la Ferme à Rochehaut-sur-Semois, à laquelle a participé le Ministre de l'Environnement. A l'occasion de celle-ci, AQUAWAL a reçu

comme oratrice, Madame LE STRAT, Présidente Directrice Générale d'Eau de Paris (Société Anonyme de Gestion des Eaux de Paris). Celle-ci a présenté un exposé très apprécié sur le thème « **Paris sur la route du retour en gestion publique de son service des eaux** ».

Le Président et la Directrice d'AQUAWAL, ainsi que certains membres du Comité de Direction, ont rencontré les représentants de l'EWE (Entreprises wallonnes de l'eau) le 1^{er} juillet 2008. Cette rencontre a permis une discussion, notamment pour les 10 ans à venir sur l'évolution du marché des stations d'épuration, et plus précisément en ce qui concerne l'assainissement de moins de 200 équivalents-habitants. AQUAWAL a également abordé la question de l'évolution du prix du mètre cube d'eau potable en Région wallonne.

Durant l'année 2008, les organes de gestion se sont réunis à **cinq reprises** pour le Comité de Direction et **cinq fois** pour le Conseil d'Administration.

Ces réunions ont permis notamment d'assurer :

- Le suivi des conventions d'études et des projets en cours notamment :

- La convention avec la Région wallonne relative à l'étude de l'impact sur les usagers des réformes en matière de tarification de l'eau et à l'estimation de l'emploi généré par le cycle anthropique de l'eau en Wallonie et la désignation des représentants d'AQUAWAL au sein du Comité d'accompagnement.
- La convention relative à la mise à disposition de l'expertise de la S.A. AQUAWAL au profit du Comité de contrôle de l'eau en ce qui concerne les indicateurs de performance des services de distribution d'eau.
- Le projet de convention relative au recensement des canalisations d'eau intérieures en plomb.
- Le projet d'étude relative à la ventilation des volumes d'eau non enregistrés par les distributeurs.

- Et le suivi des dossiers suivants :

- L'évolution des travaux des Commissions de travail d'AQUAWAL.
- Les axes de la campagne de communication et de sensibilisation 2008-2009.
- La gestion administrative et financière de la S.A. AQUAWAL, l'actualisation des représentations extérieures, la répartition des dividendes SPGE, ...
- Le renouvellement du mandat de certains administrateurs.
- Les modifications du Règlement d'ordre intérieur et la mise en place d'une Commission d'Avis.
- Le développement du site internet d'AQUAWAL.
- La mise à jour du document « **Chiffres-clés du secteur de l'eau en Wallonie – Année 2007** ».
- Le dossier relatif à la Loi du 3 décembre 2005 instaurant une indemnité compensatoire de pertes de revenus en faveur des travailleurs indépendants victimes de nuisances dues à la réalisation de travaux sur le domaine public et ses arrêtés d'exécution (Fonds de Participation), la rédaction, en collaboration avec la SPGE, d'un protocole d'accord (secteur assainissement) et les négociations avec le Fonds de participation, la rédaction d'un projet de

- protocole d'accord (secteur production-distribution d'eau).
- Le suivi du Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture en Région wallonne (PGDA).
 - La rédaction d'une note de synthèse sur le financement de la récupération des eaux de pluie et la gestion des eaux pluviales en Belgique, France et Allemagne.
 - La rédaction d'une convention relative à la « **Rémunération des producteurs d'eau par la SPGE pour la perception du CVA et à la gestion de la problématique des agriculteurs** ».
 - Les travaux de la Commission I « Production » et de la Commission VI « Eau, Industrie et Agriculture », en collaboration avec le secteur carrier, la DGO3 (Agriculture, Ressources naturelles et Environnement) et la DGO4 (Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie).
 - Le projet de Décret « Impétrants » et le courrier commun « **AQUAWAL / SYNERGRID / BELGACOM** » au Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique.
 - Le courrier au Ministre de l'Environnement relatif à la politique agricole commune de l'Union européenne.
 - L'examen et l'approbation des fiches techniques élaborées par la Commission II « Distribution » relatives aux marchés de fournitures et de travaux.
 - L'exposé de Monsieur CADELLI (SPGE) sur la Directive-Cadre Eau.
 - La représentation d'AQUAWAL au sein de la Task force Directive-Cadre Eau.
 - Les remarques d'AQUAWAL et la représentation de celle-ci au sein du Comité d'accompagnement de la convention d'assistance technique et économique en matière de traitement des eaux de dépotage et de lavage des unités de traitement et regroupement des productions de curage des réseaux d'assainissement.
 - La présentation d'un exposé sur la thématique « **Pesticides et eau** », à l'occasion de l'Assemblée générale de Phytofar du 29 mai 2008.
 - Les travaux du groupe de travail « AQUAWAL / SPGE : Frais d'exploitation ».
 - La proposition de réécriture du chapitre « C » relatif aux matériaux et produits de construction du RW99.
 - Les Journées wallonnes de l'eau 2008.
 - Le planning des travaux des Commissions de travail pour l'année 2009.
 - Les propositions du Polygone de l'Eau en matière d'offre de formation faisant suite à l'inventaire des besoins des sociétés associées en cette matière.
 - L'affiliation d'AQUAWAL à l'ISTE (Institut Supérieur des Techniques de l'Eau Asbl).
 - ...

Les organes de gestion ont également suivi avec intérêt l'important travail réalisé par AQUAWAL et ses Commissions, dans le cadre de la consultation sur l'avant-projet de plans de gestion des districts hydrographiques wallons, ainsi que la présentation de celui-ci aux représentants de la DGO3 (Agriculture, Ressources naturelles et Environnement) en date du 31 octobre 2008.

Une présentation aux membres du Conseil d'Administration des travaux des Commissions de travail par les Présidents

desdites Commissions couvrant l'année 2007 a eu lieu le 20 mars 2008. A cette occasion, ont été associés les représentants d'AQUAWAL via BELGAQUA aux Commissions EU I « Eau potable », EU II « Eaux usées » et EU III « Législation et Economie » de l'EUREAU.

Il est à noter que les prestations des délégués des sociétés associées dans le cadre des 82 réunions des Commissions et organes de gestion d'AQUAWAL représentent, pour l'année écoulée, environ 2.500 heures de travail.

AQUAWAL a participé au 87^{ème} Congrès de l'ASTEE, organisé à Nîmes du 3 au 6 juin 2008, ainsi qu'à l'Assemblée générale du SVW (Samenwerking Vlaams Water) qui s'est déroulée le 9 mai 2008 à Anvers.

Une présentation d'AQUAWAL en particulier et du secteur de l'eau en général, sur demande de la SPI+, a eu lieu le 18 avril, dans le cadre de séances d'information thématique à destination de son personnel. Celle-ci a permis un échange de vues fructueux et a débouché sur un contact avec Monsieur DE ROOVER, Secrétaire général de Wallonie-Développement, ainsi que la participation de représentants d'AQUAWAL à une réunion d'une de ses Commissions, à savoir la Commission « Gestion des Infrastructures d'accueil ». Ces contacts se poursuivront en 2009.

Enfin, signalons qu'AQUAWAL a connu une réorganisation en matière de personnel, suite aux démissions respectivement de Monsieur GUILLAUME, Conseiller scientifique, représentant d'AQUAWAL au sein de la Convention-cadre du Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture en Région wallonne (PGDA) et de Monsieur BOURGUIGNON, Chargé en communication et relations publiques.

Des recrutements ont été organisés dans le courant du dernier trimestre 2008 qui ont permis l'engagement de deux nouvelles personnes, à savoir Madame RAMELOT (01/12/2008) en tant que Conseillère scientifique et Madame WALRAVENS (05/01/2009) en matière de communication et relations publiques.

AQUAWAL a également reçu le 30 octobre 2008, sur demande de l'ISTE (Institut Supérieur des Techniques de l'Eau Asbl), des stagiaires marocains et algériens qui effectuaient un stage de formation dans le domaine de l'eau. Une présentation de ses activités et du secteur de l'eau a été réalisée à cette occasion.

AQUAWAL a participé le 13 novembre au Château de Colonster à la remise des certificats qui a clôturé le cycle de formation.

AQUAWAL a décidé de s'affilier à cette Asbl dans le but d'apporter son expertise aux cycles de formation organisés.

Aspect financier

I Evolution des affaires, résultats et situation de la Société

Le total du bilan est de 3.300.965 Euros

(Détails du bilan repris au Chapitre 08 - Page 49).

Le bénéfice de l'exercice 2008 est de **104.787 Euros**.

Le total du coût des ventes et prestations s'élève à 621.441 Euros. Il se répartit principalement entre :

- Les services et biens divers pour 279.243 Euros dont principalement les charges locatives pour 27.433 Euros, les dépenses en communication et relations publiques pour 68.116 Euros, l'organisation de manifestations pour 8.701 Euros, les cotisations (dont essentiellement la cotisation à BELGAQUA) pour 67.422 Euros, le partenariat « Festival du film de l'eau » (3^{ème} édition) pour 30.000 Euros, les honoraires et le Rapport d'activités pour 17.888 Euros et les différents frais de maintenance et d'entretien pour 16.615 Euros.
 - Les charges salariales pour 334.240 Euros.
 - Les amortissements et les charges d'exploitation diverses pour 7.958 Euros.
- Les charges financières sont de 504 Euros.

Les recettes de l'année 2008 sont de 726.732 Euros et se décomposent comme suit :

- Des facturations pour un montant de 431.120 Euros (418.402 Euros pour les prestations de services aux sociétés associées et 12.718 Euros pour les autres prestations).
- Des subventions pour un montant de 102.950 Euros.
- Des produits divers pour 3.103 Euros.
- Le dividende SPGE pour un montant de 160.635 Euros.
- Des produits de placements pour un montant de 28.924 Euros.

Vous trouverez ci-après l'analyse des différentes variations de patrimoine et des comptes de résultats entre l'année 2007 et 2008.

Variation de l'actif 2007-2008

Les immobilisations corporelles, après amortissement, diminuent de 2.258 Euros. Les différents investissements relatifs à l'année 2008 sont de 2.356 Euros. La charge d'amortissement de l'exercice s'élève à 4.614 Euros.

Les immobilisations financières sont constantes. Elles représentent la participation SPGE.

Les créances commerciales sont de 34.802 Euros. Ce montant représente principalement une créance sur la Région wallonne.

Les autres créances, pour un montant de 49.739 Euros, représentent principalement le montant de TVA à récupérer pour 31.812 Euros ainsi que les précomptes mobiliers retenus à la source sur la perception des intérêts financiers et l'ONSS payée d'avance.

Les valeurs disponibles et placements s'élèvent à 820.408 Euros dont 625.000 Euros en placement à terme.

Les comptes de régularisation sont de 11.012 Euros.

Variation du passif 2007-2008

Les capitaux propres s'élèvent à 3.126.688 Euros en augmentation de 24.469 Euros après affectation du résultat proposé pour l'exercice en cours. Ce montant représente le capital libéré pour 2.636.678 Euros, les réserves pour 430.318 Euros et le bénéfice reporté pour 59.692 Euros.

Le montant des dettes est de 116.607 Euros qui se répartissent principalement en 4.314 Euros de dettes commerciales, 31.976 Euros de provision pour le pécule de vacances et 80.318 Euros de dividendes de l'exercice après approbation de l'Assemblée générale.

Les comptes de régularisation de 57.669 Euros concernent principalement la charge à imputer de 56.926 Euros relative à la réalisation d'un DVD.

Variation du compte de résultats 2007-2008

Les ventes et prestations s'élèvent à 537.173 Euros et se répartissent en 431.120 Euros de facturations de prestations de service, 102.950 Euros de subsides liés aux diverses conventions d'études et de 3.103 Euros de frais récupérés.

Les produits financiers de 189.559 Euros représentent 160.635 Euros de dividendes sur la participation SPGE, 28.924 Euros d'intérêts sur la gestion de trésorerie.

Le coût des ventes et prestations de 621.441 Euros se répartit comme suit :

- Services et biens divers pour un montant de 279.243 Euros. Les principales dépenses sont les cotisations pour 67.422 Euros, les frais de dépenses en communication et relations publiques pour 68.116 Euros, 27.433 Euros de charges locatives, 30.000 Euros pour le partenariat « Festival du film de l'eau » (3^{ème} édition), 8.701 Euros pour l'organisation de manifestations, 11.040 Euros d'honoraires, 6.848 Euros pour la publication du Rapport d'activités.
- Les charges salariales sont de 334.240 Euros.
- Les amortissements sont de 4.615 Euros.
- Les autres charges d'exploitation pour 3.344 Euros.

Le résultat de l'exercice est de 104.787 Euros. Le bénéfice reporté des années antérieures est de 40.462 Euros. Le bénéfice à affecter pour l'année 2008 est de 145.249 Euros.

Il est proposé d'affecter le bénéfice comme suit :

- 5.239 Euros à la réserve légale (5.239,33 Euros soit 5 % de 104.786,63 Euros).
- 80.318 Euros à la rémunération du capital (80.317,50 Euros soit 50 % du dividende de la SPGE).
- 59.692 Euros (59.692,05 Euros) au bénéfice à reporter.

II Principaux risques et incertitudes

Néant.

III Evènements importants survenus après la clôture de l'exercice

Néant.

IV Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Néant.

V Activités en matière de recherche et de développement

Néant.

VI Succursales

Néant.

VII Utilisation des instruments financiers

La société gère ses actifs financiers au travers de comptes à vue, de compte à terme et de placements.

VIII Divers

Au vu de la réalisation de son objet social, il n'y a pas lieu pour la société de mettre en place des indicateurs de performance.





Chiffres-clés
du secteur

Chiffres-clés du secteur ⁽¹⁾

Producteurs-distributeurs*

| | AIEC | AIEM | CIESAC | CILE | IDEA | IDEN | IECBW |
|--|-----------|-----------|---------|------------|-----------|---------|------------|
| Nombre de communes desservies | 5 | 4 | 4 | 23 | 0 | 3 | 13 |
| Nombre de compteurs | 11.980 | 10.985 | 2.438 | 237.887 | 462 | 2.949 | 73.451 |
| Nombre d'ouvrages de stockage | 30 | 36 | 9 | 251 | 15 | 4 | 20 |
| Volume prélevé (m ³) | 1.659.985 | 1.510.516 | 444.714 | 25.297.521 | 8.972.630 | 405.711 | 7.421.287 |
| Volume facturé aux abonnés (m ³) | 1.160.587 | 993.573 | 256.985 | 26.471.121 | 3.998.504 | 301.714 | 9.893.924 |
| Emplois générés directement en RW (ETP) | 20,92 | 22,66 | 4,26 | 357,90 | 11,30 | 6,00 | 98,10 |
| Chiffre d'affaires (€) | 3.419.932 | 2.917.546 | 724.556 | 83.329.843 | 3.636.537 | 520.707 | 26.005.454 |

Organismes d'assainissement agréés et la SPGE**

| | AIDE | AIVE | IBW | IDEA | IGRETEC | INASEP | IPALLE |
|--|-----------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Nombre de communes concernées | 84 | 44 | 27 | 24 | 22 | 38 | 23 |
| Longueur des collecteurs existants (kms) | 266,9 | 172,6 | 180,5 | 255,8 | 292,6 | 251,4 | 156,9 |
| Nombre de stations d'épuration en service | 63 | 71 | 33 | 23 | 45 | 90 | 33 |
| Capacité nominale des STEP en service (EH) | 1.048.601 | 243.925 | 483.150 | 500.700 | 545.200 | 187.355 | 360.505 |
| Emplois générés directement en RW (ETP) | 233,00 | 87,00 | 81,80 | 81,70 | 94,50 | 64,75 | 55,75 |

(1) **Tout indicateur calculé à partir de ces données ne peut valoir de base de comparaison entre les différents opérateurs.**

* Le secteur de la production-distribution d'eau est financé par le Coût-Vérité de la Distribution (CVD) découlant du Plan comptable uniformisé appliqué à chaque distributeur.

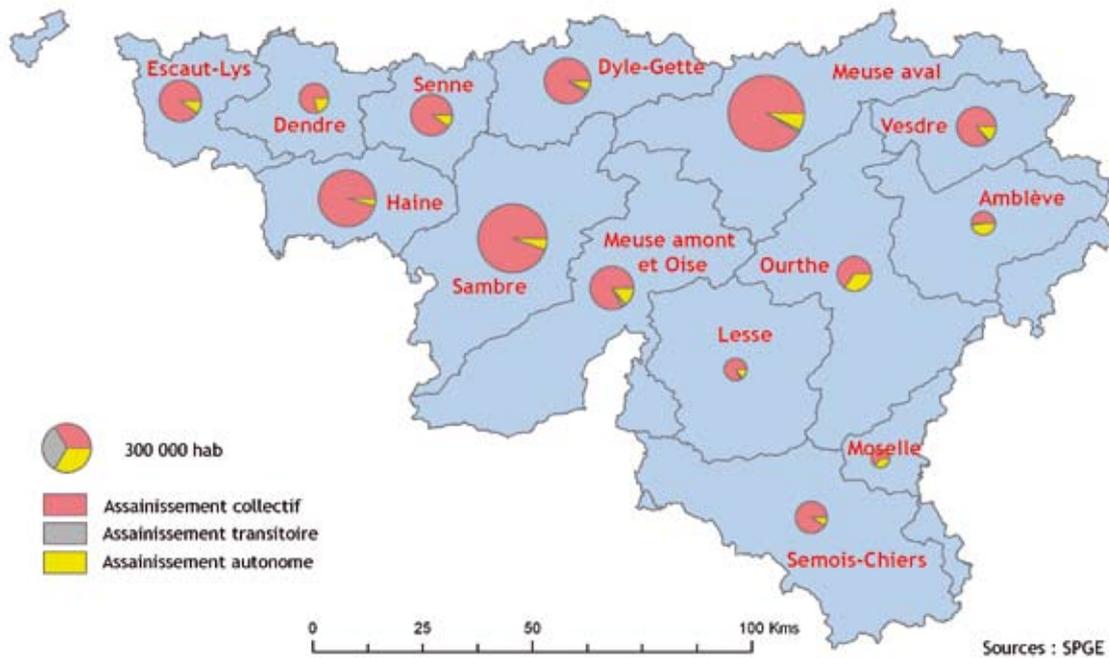
** L'assainissement collectif des eaux usées est financé et coordonné par la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE).

La mise en œuvre et l'exploitation des infrastructures sont assurées par sept organismes d'assainissement agréés. Les moyens de financement sont dégagés par le Coût-Vérité de l'Assainissement (CVA) appliqué uniformément sur l'ensemble du territoire wallon.

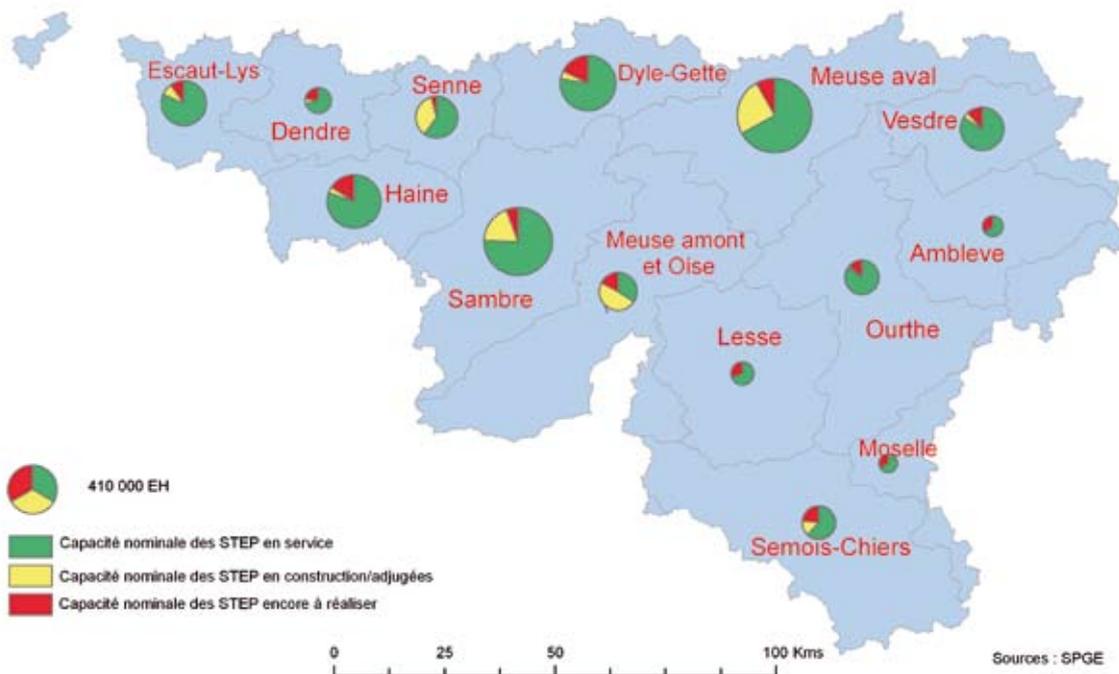
Producteurs-distributeurs*

| INASEP | Régie des Eaux de Chimay | Régie des Eaux de Saint-Vith | Service des Eaux de Burg-Reuland | Service des Eaux de Trois-Ponts | SWDE | Vivaqua |
|------------|--------------------------|------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|-------------|-------------|
| 12 | 1 | 1 | 1 | 1 | 200 | - |
| 34.582 | 2.960 | 3.282 | 1.835 | 1.286 | 980.359 | - |
| 103 | 5 | 5 | 12 | 16 | 1.342 | 13 |
| 2.551.275 | 1.104.077 | 602.859 | 321.992 | 381.776 | 152.063.679 | 132.643.672 |
| 2.926.587 | 381.597 | 449.264 | 260.842 | 142.390 | 102.332.977 | - |
| 54,88 | 6 | 7,30 | 4 | 3,77 | 14.592,54 | 487,00 |
| 10.886.847 | 782.563 | 1.133.255 | 347.607 | 421.942 | 335.765.803 | 91.310.791 |

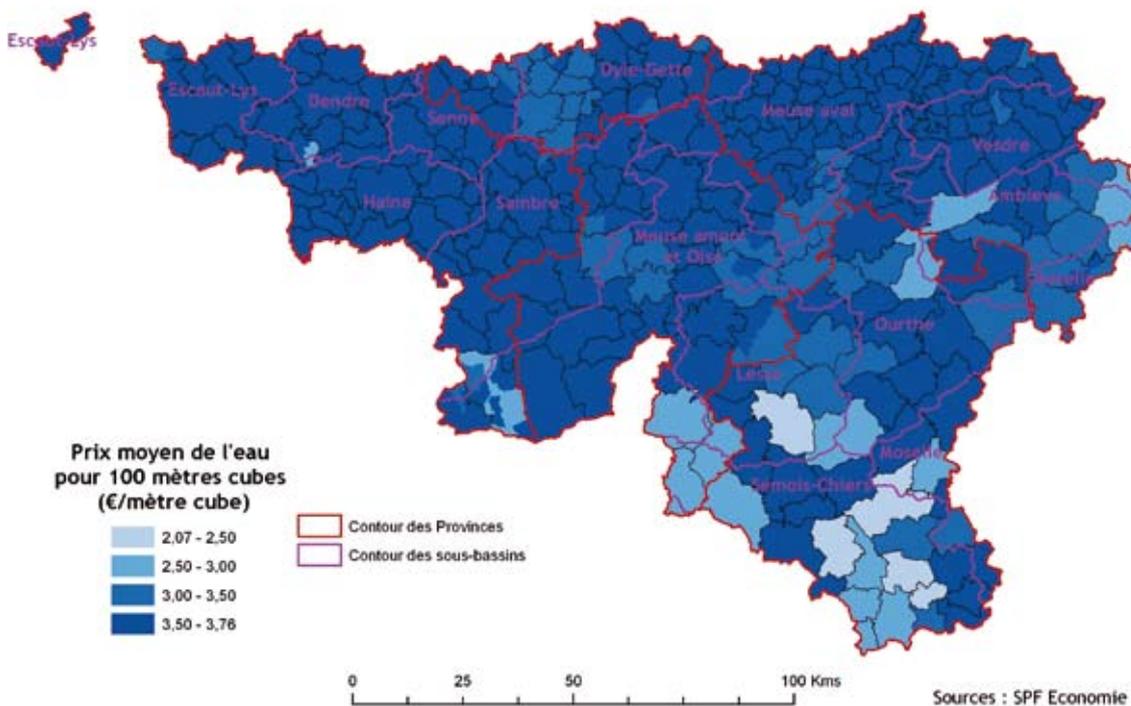
Population suivant le régime d'assainissement au 31/12/2008



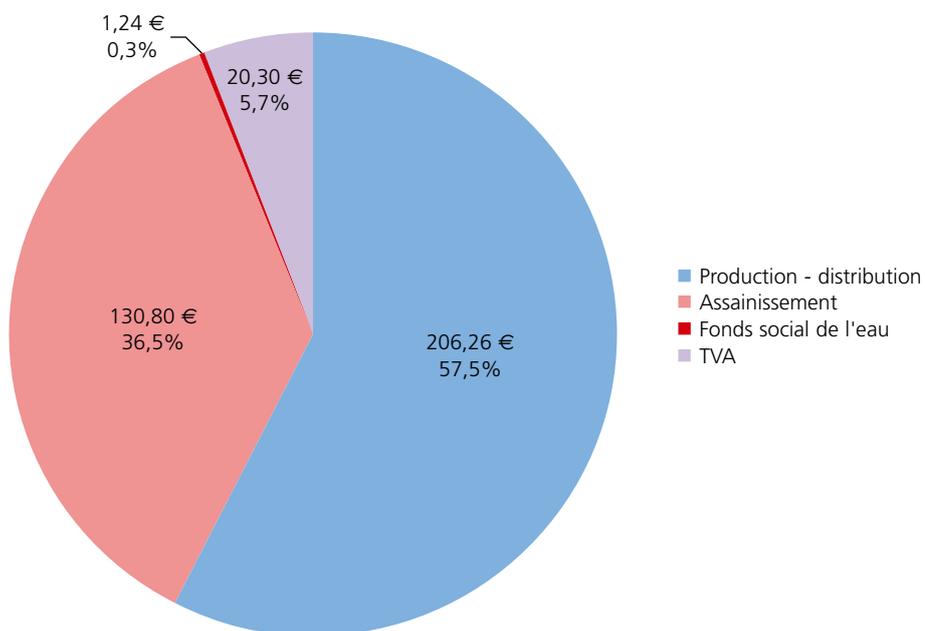
Etat d'avancement de l'assainissement collectif des eaux usées au 31/12/2008



Prix moyen de l'eau - mai 2009



Composition d'une facture d'eau pour 100 m³ en Wallonie - Mai 2009



Facture totale pour 100 m³ : 358,60 €



04

Rapport d'activités
des différentes
Commissions et de
la participation de
la S.A. AQUAWAL
au sein de la
Convention-Cadre
du Programme de
Gestion Durable de
l'Azote en agriculture
en Région wallonne
(PGDA)

Commission I

"Production"

Cette Commission traite des sujets relatifs à la production et à la qualité de l'eau potable, y compris les aspects « Protection des captages ».

Supervision :

M. Ph. BOURY (SWDE)

Président :

M. Y. RENSON (IECBW)

Vice-Président :

M. J.-Cl. CORNET (SWDE)

Secrétariat :

Mlle S. VERTONGEN (AQUAWAL)

Membres :

M. G. COLLIGNON (AIVE)

M. J.-M. COMPERE (CILE)

M. S. COURTOIS (Vivaqua)

M. D. FOULON (IDEN)

M. J. GAUTHIER (AIEC)

M. A. RORIVE (IDEA)

M. J.-M. STEVENS (INASEP)

Expert :

M. V. LAURENT (SWDE)

La Commission s'est réunie à **8 reprises** au cours de l'année 2008.

La Commission s'est penchée sur l'examen de divers textes légaux et réglementaires et notamment :

- L'avant-projet d'Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions sectorielles relatives aux installations de compostage lorsque la quantité de matière entreposée est supérieure à 500 m³ - 2^{ème} lecture.
- Le projet d'Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions intégrales relatives aux installations pour la ou les prise(s) d'eau et/ou le traitement des eaux souterraines potabilisables ou destinées à la consommation humaine et aux installations pour la ou les prise(s) d'eau et/ou le traitement des eaux souterraines non potabilisables et non destinées à la consommation humaine – dernière lecture.
- Le projet d'Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions sectorielles relatives aux installations pour la ou les prise(s) d'eau et/ou le traitement des eaux souterraines potabilisables ou destinées à la consommation humaine et aux installations pour la ou les prise(s) d'eau et/ou le traitement des eaux souterraines non potabilisables et non destinées à la consommation humaine et modifiant l'Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement – dernière lecture.
- La proposition de Décret interdisant l'épandage des boues alumineuses en agriculture.
- L'avant-projet d'Arrêté modifiant le Livre II du Code de l'eau et relatif à la protection des eaux souterraines contre la pollution et la détérioration.

Trois réunions se sont déroulées conjointement avec la Commission VI « Eau, Industrie et Agriculture », les représentants du secteur carier, la DGO3 (Agriculture, Ressources naturelles et Environnement) et la DGO4 (Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie). Ces réunions ont abouti à la rédaction d'une note de synthèse récapitulative des travaux du groupe de travail qui a été communiquée au Ministre de l'Environnement.

La Commission s'est également préoccupée de divers autres dossiers tels que :

- Le Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture en Région wallonne (PGDA) et notamment la demande de la FWA au Ministre de l'Environnement de sursis au délai d'implantation des Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrate (CIPAN).
- Le suivi des travaux du Comité régional PHYTO.
- Le suivi des conventions d'études et des projets en cours, notamment :
 - La convention avec la Région wallonne relative à l'étude de l'impact sur les usagers des réformes en matière de tarification de l'eau et à l'estimation de l'emploi généré par le cycle anthropique de l'eau en Wallonie.
 - Et le projet de convention relative au recensement des canalisations d'eau intérieures en plomb.
- Le suivi des travaux de la Commission EU I « Eau potable » de l'EUREAU et des différents groupes de travail mis en place dans le cadre de la révision de la Directive « Eau potable », en présence de Monsieur LAURENT (SWDE), représentant d'AQUAWAL via BELGAQUA à cette Commission.



- Le dossier des « Water Safety Plans ».
- La procédure à suivre en cas de survenance d'événement portant atteinte à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine / Incidents nucléaires / Acte de terrorisme contre les installations / Groupe de travail « Bio-terrorisme ».
- Les travaux de mise en conformité dans les zones de prévention de captage.
- La consultation sur l'avant-projet de plans de gestion des districts hydrographiques wallons.
- Le Code forestier.
- Le bon usage des pesticides en domaine public.
- La proposition de réalisation d'un guide technique sur l'usage de l'eau de pluie dans les logements.
- La politique menée par Infrabel en matière de désherbage de ses infrastructures (cf. travaux de la Commission I (Objet : Protection des captages)).
- Le DVD didactique sur le cycle anthropique de l'eau « **Le voyage de l'eau** ».
- Dans le cadre de la convention du Livre vert « BELGAQUA – Phytofar », la liste de molécules de pesticides à suivre en eaux souterraines.
- Le courrier du SPF – Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement - relatif au retrait d'usage pour les produits à base de dichlobénil.
- Le courrier du SPW à l'ensemble des producteurs d'eau concernant le programme de surveillance.
- L'entrevue entre l'AFSCA, les Administrations régionales et BELGAQUA au sujet des contrôles de l'eau dans les entreprises alimentaires.
- Le courrier à Monsieur DELBEUCK (DGO3 – Agriculture, Ressources naturelles et Environnement) relatif à la réflexion visant à démontrer le non intérêt de considérer la chloration en tant que traitement au sens de la rubrique 41.00.02 du permis d'environnement qui a pour implication qu'une régularisation des installations de chloration existantes pourrait être requise indépendamment de l'autorisation d'exploiter qui aurait déjà été délivrée.
- La demande de BELGAQUA de communication par AQUAWAL d'informations relatives aux coûts supplémentaires supportés par ses associés dans le cadre des traitements visant à l'élimination ou à la réduction des pesticides (cf. convention entre le Service public de Wallonie (SPW) et l'ULB pour l'analyse économique de l'eau : Directive 2000/60/CE : évaluation des bénéfices environnementaux liés à l'usage de l'eau potable).
- L'état de la convention EPICgrid "Evaluation des mesures prises pour réduire les incidences de la pollution diffuse d'origine agricole et domestique sur la qualité des masses d'eau de surface et souterraines de la Région wallonne à l'aide du modèle EPICgrid (projet Qualvados)".

Une réunion a été consacrée plus particulièrement à la protection des captages, à laquelle la SPGE, la S.A. Protectis et Monsieur DEFORET (Infrabel) ont participé.

Cette réunion s'est concentrée sur :

- La politique menée par Infrabel en matière de gestion de ses infrastructures et notamment la question des ballasts.
- L'échange d'expériences en matière de travaux à réaliser en vue de la protection des prises d'eau souterraine.
- La convention relative à la caractérisation hydrogéologique et support à la mise en œuvre de la Directive européenne 2000/60/CE sur les normes d'eau souterraine en Région wallonne (convention Synclin'Eau).
- Une réflexion relative aux citernes à mazout de moins de 3.000 litres et aux tests d'étanchéité et de corrosion.
- L'élaboration d'une démarche de communication à suivre au-delà de la mise en conformité des installations existantes en zone de prévention de captage.
- La suite réservée à la demande d'AQUAWAL relative à la question du transfert des droits réels en zone de prévention de captage d'eau potabilisable (information à l'attention des titulaires de droits réels et des notaires instrumentant).
- La pérennisation de la convention de mandat.
- La synthèse technique pour l'encadrement de la réalisation des sondages, forages, puits et ouvrages souterrains soumis à déclaration en application de la rubrique 74.30 du Permis d'environnement.
- Le projet d'Arrêté modifiant le Livre II du Code de l'environnement constituant le Code de l'eau en ce qui concerne les prises d'eau souterraine, les zones de prise d'eau, de prévention et de surveillance - 3^{ème} lecture.

La Commission a reçu, dans le courant de l'année, différents orateurs extérieurs et a également poursuivi ses contacts avec l'Administration et notamment via la participation de :

- Monsieur DELLOYE (DGO3 – Agriculture, Ressources naturelles et Environnement) dans le cadre de l'examen de l'état de la surveillance des eaux potabilisables (Arrêté du Gouvernement wallon du 03/05/2007) et en particulier de la Circulaire n° ESO/1/2007.
- Et de Madame CAUDRON (DGO4 – Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie), en ce qui concerne les travaux menés en parallèle avec la Commission VI « Eau, Industrie et Agriculture » et le secteur carrier.

Commission II

"Distribution"

Cette Commission traite notamment des sujets relatifs à la distribution d'eau potable.

Supervision :

M. R. HUSSON (CILE)

Président :

M. J.-P. DEBLUTS (SWDE)

Vice-Président :

M. P. MINNE (CILE)

Secrétariat :

Mlle S. VERTONGEN (AQUAWAL)

Membres :

M. P. CAPIAU (IDEA)

M. G. COLLIGNON (AIVE)

M. P. GILLAUX (IDEN)

M. G. HENRY (AIEM)

M. G. LANUIT (SWDE)

M. Ph. LIBERTIAUX (INASEP)

M. O. PIREYN (Vivaqua)

M. Y. RENSON (IECBW)

Experts :

M. L. JORIS (SWDE)

M. Ph. PLUMIER (CILE)

La Commission s'est réunie à **8 reprises** au cours de l'année 2008. Elle a poursuivi, en collaboration avec deux experts délégués des sociétés associées (Messieurs PLUMIER (CILE) et JORIS (SWDE)), sa réflexion entamée depuis 1997 sur l'harmonisation des prescriptions techniques entre les sociétés associées dans le cadre des marchés de fournitures et de travaux. La Commission s'est fixée un ordre de priorité dans ce travail qui a tenu compte de la révision du RW99 (chapitres P et C).

Diverses fiches techniques ont été élaborées ou revues par la Commission et approuvées par le Comité de Direction et le Conseil d'Administration dans le courant de l'année 2008.

La réflexion de la Commission s'est portée également sur les dossiers suivants :

- Le suivi des travaux de la Commission II « Distribution » de BELGAQUA et du CEN TC/164.
- Le suivi des travaux sur le Décret « Impétrants ».
- L'examen de la Loi du 3 décembre 2005 instaurant une indemnité compensatoire de pertes de revenus en faveur des travailleurs indépendants victimes de nuisances dues à la réalisation de travaux sur le domaine public et ses arrêtés d'exécution (Fonds de Participation).
- Le DVD didactique sur le cycle anthropique de l'eau « **Le voyage de l'eau** ».
- La consultation sur l'avant-projet de plans de gestion des districts hydrographiques wallons.
- Le courrier du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie relatif aux compteurs d'eau ayant dépassé la limite d'âge des 16 ans.
- La proposition de réalisation d'un guide technique sur l'usage de l'eau de pluie dans les logements.
- Le Décret du 7 novembre 2007 portant modification de la partie décrétable du Livre II du Code de l'environnement.
- La rédaction d'une note d'orientation relative à des propositions en matière de qualification et réception des pièces.
- L'état d'avancement de la procédure « European Acceptance Scheme » (EAS).
- Le suivi des conventions d'études et des projets en cours, notamment :
 - La convention avec la Région wallonne relative à l'étude de l'impact sur les usagers des réformes en matière de tarification de l'eau et à l'estimation de l'emploi généré par le cycle anthropique de l'eau en Wallonie.
 - Le projet de convention relative au recensement des canalisations d'eau intérieures en plomb.
 - Le projet d'étude relative à la ventilation des volumes d'eau non enregistrés par les distributeurs.

La Commission a reçu le représentant du Ministre de l'Environnement et lui a présenté la note de synthèse rédigée relative à la définition des termes « Bâtiment accessible au public », « Certification des installations intérieures » et « Certificateur ».

La Commission a également suivi en parallèle avec la Commission III « Assainissement » les contacts initiés par la Commission VI « Eau, Industrie et Agriculture » avec la Fédération Royale des Corps de Sapeurs-Pompiers de Belgique (FRCSPB Asbl).

La Commission a aussi collaboré avec la Commission III « Assainissement » à l'examen du projet de protocole d'accord relatif au déplacement des conduites de distribution d'eau dans le cadre des travaux financés par la SPGE.



Commission III

"Assainissement"

Cette Commission traite des sujets relatifs à l'assainissement des eaux usées, y compris la thématique "EMAS"

Supervision :

M. Cl. TELLINGS (AIDE)

Président :

M. M. LEMINEUR (INASEP)

Vice-Présidents :

M. J.-M. DELCAMBE (IPALLE) et M. O. LIENARD (IGRETEC)

Secrétariat :

Mlle S. VERTONGEN (AQUAWAL)

Membres :

M. R. BORREMANS (Vivaqua)

M. D. DESSILLY (IDEA)

M. P. LEURIS (IBW)

M. J.-P. SILAN (AIDE)

M. P. WALHAIN (AIVE)

La Commission s'est réunie à **24 reprises** au cours de l'année 2008.

La Commission a démarré l'examen, en collaboration avec les représentants de la SPGE, du dossier « Frais d'exploitation ». Un groupe de travail spécifique « AQUAWAL / SPGE : Frais d'exploitation » a été mis en place avec comme objectif principal la rédaction d'un Mémento Plan comptable de l'Eau (PCE).

La Commission a procédé également à l'examen de nombreux dossiers, dont notamment :

- Le suivi de la rédaction d'un Cahier des charges-type « Marchés stock » de prestation et de reconnaissance endoscopique et topographique d'égouts et de collecteurs par les sept OAA (marchés tests).
- L'examen du dossier « Cadastre des réseaux d'assainissement ».
- L'examen de divers textes légaux et réglementaires et notamment :
 - L'avant-projet d'Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions sectorielles relatives aux installations de compostage, lorsque la quantité entreposée est supérieure à 500 m³ - 2^{ème} lecture.
 - L'avant-projet d'Arrêté modifiant le Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau relatif au Règlement général d'assainissement des eaux urbaines résiduaires (RGA).
 - L'avant-projet d'Arrêté modifiant le Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau relatif aux contrats de rivière.
 - La proposition de Décret interdisant l'épandage des boues alumineuses en agriculture.
 - La Loi du 3 décembre 2005 instaurant une indemnité compensatoire de pertes de revenus en faveur des travailleurs indépendants victimes de nuisances dues à la réalisation de travaux sur le domaine public et ses arrêtés d'exécution (Fonds de Participation) et la rédaction, en collaboration avec la SPGE et validé par le Fonds de participation, d'un protocole d'accord (secteur assainissement).
- Le suivi des travaux de la convention VALBOU.
- La demande de l'Union des Classes Moyennes (UCM) relative à la définition des termes « eaux usées industrielles ».
- Le suivi des travaux de la Commission III « Eaux usées » de BELGAQUA et du secteur D « Assainissement » du CEOCOR.
- Le suivi des travaux de la Commission EU II « Eaux usées » de l'EUREAU, en présence de Monsieur SILAN (AIDE), représentant d'AQUAWAL via BELGAQUA à cette Commission.
- Le protocole de partenariat entre les services du Gouvernement wallon, la SPGE et AQUAWAL dans le cadre de l'égouttage.
- Le suivi des travaux sur le Décret « Impétrants ».
- Le DVD didactique sur le cycle anthropique de l'eau « **Le voyage de l'eau** ».
- Le suivi de la convention d'assistance technique et économique en matière de traitement des eaux de dépotage et de lavage des unités de traitement et de regroupement des produits de curage des réseaux.
- Le projet de protocole d'accord relatif au déplacement des conduites de distribution d'eau dans le cadre des travaux d'assainissement et d'égouttage financés par la



Commission IV

SPGE, en collaboration avec la Commission II « Distribution ».

- L'échange d'informations en matière de respect des obligations imposées par le Pouvoir de Tutelle.
- Le courrier de la Protection civile relatif à la facturation d'intervention concernant les pollutions aux hydrocarbures survenues sur un réseau d'égouttage.
- Le courrier de la SPGE aux OAA relatif à la question des réparations et canalisations à double usage : convention MET / SPGE.

La Commission a également suivi les travaux du groupe de travail mis en place avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) dans le cadre de l'élaboration d'un modèle de règlement communal relatif aux modalités de raccordement à l'égout, qui sera présenté en 2009 à l'occasion du Colloque qu'AQUAWAL organisera.

Des représentants de la Commission ont participé à une entrevue avec les membres de la Commission « Gestion des Infrastructures d'accueil » de Wallonie-Développement.

La Commission a suivi, en parallèle avec la Commission II « Distribution » les contacts initiés par la Commission VI « Eau, Industrie et Agriculture » avec la Fédération Royale des Corps de Sapeurs-Pompiers de Belgique (FRCSPB Asbl). Enfin, la Commission a été associée aux autres Commissions d'AQUAWAL à la consultation sur l'avant-projet de plans de gestion des districts hydrographiques wallons.

La Commission a également reçu Monsieur BANDIN (AIVE), Coordinateur de la Commission IV « Administration et Finances » (Objet : Automatisation) venu présenter le résultat des travaux relatifs à l'organisation du service de garde au sein des OAA : aspects techniques et financiers, ainsi que ceux relatifs à la définition d'une plate-forme commune minimum en cette matière.

La Commission a poursuivi ses travaux relatifs à la thématique « EMAS » en collaboration avec la SPGE et Maître MOERYNCK.

Cinq réunions ont été consacrées à cette question. Elles ont eu pour objet notamment la mise à jour du Registre et Veille légale et réglementaire et le suivi du Forum de discussion. Ces réunions ont également permis l'inventaire des démarches ISO 14 001 et EMAS de chaque OAA, ainsi que pour certains d'entre eux, une présentation de l'audit externe réalisé au sein de leur société.

Un groupe de travail spécifique, avec la participation de Monsieur VAEREWYCK (DGO3 – Agriculture, Ressources naturelles et Environnement) a été mis sur pied, avec comme objectif l'établissement d'une méthodologie de travail dans le cadre de remises d'avis préalable par les OAA sur les demandes d'autorisations de déversement.

La Commission a porté une attention particulière à deux dossiers : le règlement Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals (REACH) et le registre européen des rejets et des transferts de polluants.

"Administration et Finances"

Cette Commission mixte et transversale traite des aspects juridiques, administratifs et financiers du secteur de l'eau, y compris les domaines de la sécurité des travailleurs, de l'automatisation et de la qualité (secteur de la production-distribution d'eau).

Supervision :

M. M. DEBOIS (IGRETEC)

Président :

M. R. VANHAMEL (AIDE)

Vice-Président :

M. E. GAZIAUX (IECBW)

Secrétariat :

Mlle S. VERTONGEN (AQUAWAL)

Membres :

M. M. BERTINCHAMPS (IGRETEC)

M. Ph. BOULENGIER (Vivaqua)

Mme C. DECAMPS (IDEA)

M. C. DUMONT (AIVE)

M. Ph. FRERE (IGRETEC)

M. M. GOFFIN (CILE)

Mme A. GOUVERNEUR (IBW)

Mme K. IMBERECHTS (IPALLE)

Mme V. JAMME (IBW)

M. Y. PETIT (INASEP)

M. E. VAN BOSSCHE (SWDE)



La Commission s'est réunie à **21 reprises** au cours de l'année 2008. Différentes matières ont été abordées et concernaient les aspects :

- administratifs, financiers et juridiques,
- sécurité,
- automatisation,
- et qualité.

En ce qui concerne les aspects administratifs, financiers et juridiques (**4 réunions et de nombreuses consultations par mail**), la Commission a procédé à l'examen des dossiers suivants :

- Le suivi de la convention d'étude avec la Région wallonne relative à l'étude de l'impact sur les usagers des réformes en matière de tarification de l'eau et à l'estimation de l'emploi généré par le cycle anthropique de l'eau en Wallonie.
- Le suivi des travaux de la Commission EU III « Législation et Economie » de l'EUREAU.
- Le suivi des travaux du Comité de contrôle de l'eau.
- La Loi du 3 décembre 2005 instaurant une indemnité compensatoire de perte de revenus en faveur des travailleurs indépendants victimes de nuisances dues à la réalisation de travaux sur le domaine public et ses arrêtés d'exécution (Fonds de participation) et la rédaction d'un projet de protocole d'accord (secteur production-distribution d'eau).
- L'avant-projet d'Arrêté du Gouvernement wallon modifiant le Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau en ce qui concerne le Fonds de solidarité internationale pour l'eau.
- La question de la rétribution du producteur d'eau pour la perception du CVA et de la gestion de la problématique des agriculteurs, la mise sur pied d'un groupe de travail avec la SPGE et la rédaction d'un projet de convention relative à celle-ci.
- Les conclusions du groupe de travail « Fonds social de l'eau » mis en place sur demande du Ministre de l'Environnement.
- Le projet d'Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions intégrales relatives aux installations pour la ou les prise(s) d'eau et/ou le traitement des eaux souterraines potabilisables ou destinées à la consommation humaine et aux installations pour la ou les prise(s) d'eau et/ou le traitement des eaux souterraines non potabilisables et non destinées à la consommation humaine - dernière lecture.
- L'examen de la Loi du 21 décembre 2007 relative à l'exécution de l'accord interprofessionnel 2007-2008 : pistes de réflexion pour l'application au secteur "eau".
- L'examen du courrier de la SPGE relatif à l'authentification des conventions de superficie.
- Le suivi des travaux du groupe de travail « AQUAWAL / SPGE : Frais d'exploitation ».
- La modification de la supervision de la Commission.

La Commission a été associée aux autres Commissions d'AQUAWAL à la consultation sur l'avant-projet de plans de gestion des districts hydrographiques wallons.

En matière de « **Sécurité** » (**6 réunions** auxquelles se sont greffées en plus quelques réunions des groupes de travail

« Gestion dynamique des risques » et « Suivi médical »), la Commission a abordé les dossiers suivants :

- L'examen des législations nouvelles en matière de sécurité.
- La mise à jour du tableau comparatif reprenant, pour l'ensemble des associés, les données relatives aux accidents de travail (taux de fréquence, de gravité réelle / globale, nombre d'accidents de travail, nombre d'heures prestées, ...).
- Le suivi et l'évaluation des travaux des groupes de travail « Gestion dynamique des risques » et « Suivi médical ».
- La problématique du travail dans les endroits confinés et clos (et spécialement dans les conduites, canalisations et chambres de vannes en vue de la rédaction de recommandations).
- Les travaux futurs de la Commission.
- Le suivi des travaux de la Commission IV « Administration et Finances » (Objet : Automatisation) relatifs à la gestion du service de garde.
- Les interventions en voirie : procédure de demande d'autorisation.
- Les plans d'urgence.
- L'analyse des pratiques en matière de manipulations de trapillons et des outils utilisés.
- L'inventaire asbeste.
- Rating : rédaction de critères objectifs de cotation.

Monsieur BLEUS (ASSURALIA) a également présenté un exposé sur les relations avec les entreprises tierces.

En ce qui concerne le thème « **Automatisation** », la Commission (**10 réunions**) a abordé les dossiers suivants :

- La présentation et la finalisation de l'élaboration d'un tableau descriptif de la situation de chaque OAA et des sociétés de production-distribution d'eau en matière d'organisation du service de garde, ainsi qu'un examen spécifique des aspects techniques propres aux OAA : délais d'intervention et matériel mis à disposition du technicien principal d'astreintes et de piquet.
- La rédaction d'une note de synthèse sur la consommation énergétique / Economie d'énergie : optimisation / Investissement, en termes d'optimisation et production. Ce dossier sera poursuivi en 2009.
- La mise à jour du tableau « Inventaire des capteurs utilisés » (Qualité du service après-vente).
- L'examen de la fiche technique (ABB) relative à un débitmètre électromagnétique à auto-étalonnage.
- L'échange d'expériences en matière de sondes NH4.
- L'échange d'informations en matière de procédures d'achat du matériel informatique.
- L'état des travaux du groupe de travail « AQUAWAL / SPGE : Frais d'exploitation ».

A noter qu'une démonstration du logiciel de GMAO (station d'épuration de Heinsch - AIVE) a eu lieu le 6 mai.

En ce qui concerne la thématique « **Qualité** » (secteur de la production-distribution d'eau), la Commission a traité les dossiers suivants (**1 réunion**) :

- Les supports et systèmes de suivi : évaluation des audits de qualité internes.
- La gestion documentaire.
- L'établissement d'un programme de travaux futurs.

Commission V

"Communication et Relations publiques"

Cette Commission mixte traite des sujets relatifs aux campagnes d'information et de sensibilisation à l'eau vers le grand public, les communes et les professionnels.

Supervision :

M. A. GILLIS (IECBW)

Présidente :

Mme L. LICATA (SWDE)

Vice-Président :

M. J.-P. MICHEL (INASEP)

Secrétariat :

Mme S. WALRAVENS (AQUAWAL)

Membres :

Mme C. BAWIN (CILE)

Mme S. COLLARD (IPALLE)

Mme M.-E. DELTENRE (Vivaqua)

Mme P. DENIS (AIDE)

Mme L. IKER (SPGE)

M. R. LATEUR (IBW)

M. M. LHOOST (IGRETEC)

M. P. SANTIQUIAN (AIVE)

Mme N. SWAELENS (IECBW)

Mme E. ZIMBILI (IDEA)

Cette Commission s'est réunie à **6 reprises** au cours de l'année 2008. Elle a abordé notamment les dossiers suivants :

- L'organisation des Journées wallonnes de l'eau, à l'initiative du Ministre de l'Environnement, en collaboration avec les Contrats de Rivière de Wallonie, dont le thème principal était « Les poissons des rivières wallonnes ». Les Journées wallonnes de l'eau ont eu lieu les 14, 15 et 16 mars 2008, en prémices à la Journée mondiale de l'eau du jeudi 20 mars 2008.

L'évènement a eu pour but principal de sensibiliser le grand public à la nécessité de protéger la ressource en eau. Les visiteurs ont été invités à découvrir différents lieux sur le thème de l'eau en Wallonie.

- Le projet « **Le voyage de l'eau** » : définition des cibles, des messages et du contenu du DVD didactique réalisé par AQUAWAL.

La trame du DVD est une discussion entre Jamy GOURMAUD, célèbre animateur de l'émission « C'est pas sorcier », et la jeune Sophie. Jamy répond de façon ludique aux questions de sa complice à propos du cycle anthropique de l'eau.

Le tournage a été effectué sur différents sites de production, distribution et assainissement des eaux en Wallonie appartenant aux associés d'AQUAWAL.

Le projet se concrétisera de façon formelle en 2009.

La Commission a également examiné les dossiers suivants :

- La préparation du colloque « **Les Assises de l'eau en Région wallonne** » qui se déroulera au début de l'année 2009, à l'attention prioritairement des mandataires et agents communaux et dont le thème principal sera l'assainissement des eaux.

L'objectif des thématiques abordées sera de fournir aux participants une information concrète quant aux nouveautés législatives et d'apporter des réponses à des situations de terrain.

- La mise à jour du triptyque de présentation d'AQUAWAL.
- L'opération « **Eau et santé** » dans les écoles, à l'initiative de Madame la Ministre de l'Enseignement.
- Le suivi de la campagne « **L'eau du robinet et la santé** » : contact avec la Société wallonne du Logement pour l'envoi, en 2009, de la brochure aux locataires de logements sociaux.

Toujours dans le cadre de cette campagne, la Commission a introduit un dossier circonstancié auprès du Ministère de la Santé de la Communauté française Wallonie-Bruxelles pour l'obtention d'aides financières à la diffusion d'un spot TV.

- La campagne « **Eau et environnement** » : publication de la brochure « **Demain, l'eau est dans ma nature** », avec le soutien du Ministre de l'Environnement qui sera également envoyée en 2009 aux locataires de logements sociaux.

Cette brochure reprend 28 astuces maison pour préserver l'environnement. Elle est téléchargeable sur le site internet d'AQUAWAL et a été mise à disposition des sociétés associées.

- La participation à la formation E-learning du Polygone de l'eau.
- Le Festival « **Verviers au film de l'eau** » qui s'est déroulé à Verviers du 13 au 16 mars 2008.
- La Newsletter d'AQUAWAL « **L'ECH₂O** » et la mise à jour du site Internet.



Commission VI

"Eau, Industrie et Agriculture"

Cette Commission mixte et transversale traite des implications de l'agriculture et du monde industriel sur le secteur de l'eau.

Supervision :

M. G. DELBAR (IPALLE)

Président :

M. J.-M. COMPERE (CILE)

Vice-Président :

M. H. ZEMAN (IGRETEC)

Secrétariat :

Mlle S. VERTONGEN (AQUAWAL)

Membres :

M. O. BOURLON (INASEP)

M. M. CLOSSET (SWDE)

Mme M. DERICK (Vivaqua)

M. M. LEJEUNE (AIVE)

M. J. LEMLYN (AIDE)

Mme I. MASSART (IBW)

M. O. PARENT (IPALLE)

La Commission s'est réunie à **5 reprises** au cours de l'année 2008. Elle a abordé les dossiers suivants :

- La mise en pratique de la note d'orientation « Positionnement de la Commission », ainsi que l'élaboration d'un programme de travail.
- Le projet d'Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions intégrales relatives aux installations pour la ou les prise(s) d'eau et/ou le traitement des eaux souterraines potabilisables ou destinées à la consommation humaine et aux installations pour la ou les prise(s) d'eau et/ou le traitement des eaux souterraines non potabilisables et non destinées à la consommation humaine - dernière lecture.
- Le projet d'Arrêté modifiant le Livre II du Code de l'environnement constituant le Code de l'eau en ce qui concerne les prises d'eau souterraine, les zones de prise d'eau, de prévention et de surveillance.
- La proposition de Décret interdisant l'épandage de boues alumineuses en agriculture.
- Le projet d'Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions sectorielles relatives aux installations pour la ou les prise(s) d'eau et/ou le traitement des eaux souterraines potabilisables ou destinées à la consommation humaine et aux installations pour la ou les prise(s) d'eau et/ou le traitement des eaux souterraines non potabilisables et non destinées à la consommation humaine et modifiant l'AGW du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du Décret du 11 mars 1999 relatif au Permis d'environnement - dernière lecture.
- L'avant-projet d'Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions sectorielles de compostage lorsque la quantité de matière entreposée est supérieure à 500 m³.

En collaboration avec la Commission I « Production », la Commission a participé aux travaux avec la DGO3 (Agriculture, Ressources naturelles et Environnement), la DGO4 (Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie) et le secteur carrier, qui ont abouti à la rédaction d'une note de synthèse récapitulative des travaux du groupe de travail, qui a été communiquée au Ministre de l'Environnement.

Dans le cadre de la mise en place de contacts avec le monde économique, la Commission a dressé une liste des thématiques à aborder avec les représentants de la Fédération Royale des Corps de Sapeurs-Pompiers de Belgique (FRCSBP Asbl) qui ont participé à une réunion de celle-ci et à laquelle étaient également présents des représentants du SPF Intérieur – Direction générale de la Sécurité civile – Direction Matériel.

Une entrevue des représentants de la Commission VI « Eau, Industrie et Agriculture » a également eu lieu avec les membres de la Commission « Gestion des Infrastructures d'accueil » de Wallonie-Développement. Il est prévu que les contacts se poursuivent en 2009.

La Commission a été associée, avec les autres Commissions d'AQUAWAL, à la consultation sur l'avant-projet de plans de gestion des districts hydrographiques wallons.



Convention-Cadre

Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture en Région wallonne (PGDA)

Dans le cadre de la mise en œuvre du PGDA, la Structure d'Encadrement NITRAWAL gère et mène à bien des actions très diversifiées dans le but principal de protéger la ressource « Eau », voire d'en améliorer sa qualité.



Ces actions sont soit récurrentes, voire continues au cours de l'année, soit ponctuelles. Elles se regroupent selon quatre grands axes, à savoir :

1. Communication
2. Encadrement
3. Appui scientifique
4. Autres missions

Par communication, on entend information, formation, conscientisation, sensibilisation et vulgarisation, aussi bien du monde agricole que du grand public. Cette communication concerne la problématique du nitrate dans les eaux et les pratiques mises en œuvre par les agriculteurs afin de préserver ces eaux.

Les outils mis à disposition sont, entre autres, les médias, les sites Internet, les actions et matériels de promotion, le classificateur Eau-Nitrate et ses fiches techniques, les ateliers d'éveil, les conférences, les formations, la participation aux foires et manifestations locales, ainsi que des journées de démonstrations en champ.

L'encadrement, quant à lui, a pour objectif d'accompagner les agriculteurs, de les conseiller en matière de gestion de l'azote et de mise en conformité de leurs infrastructures de stockage. Dans le cadre de la conditionnalité des primes européennes en agriculture, chaque Etat membre est tenu de mettre en place un encadrement des agriculteurs. A cet égard, la Wallonie a choisi de se baser sur les compétences d'organismes existants. A ce titre, l'Asbl NITRAWAL fait partie du Système de Conseil Agricole (SCA) wallon.

D'autre part, l'appui scientifique permet de valider scientifiquement le PGDA et de proposer des modifications ou des améliorations de celui-ci. Il établit également des valeurs de

référence pour les normes dans la gestion durable de l'azote d'origine agricole.

Cet appui s'effectue via l'installation d'essais et d'expérimentations, le suivi de 35 fermes de référence, ainsi que la réalisation d'études et de projets en relation directe avec le PGDA.

Outre ces missions spécifiques, d'autres missions d'ordre plus général sont exercées par la Structure, à savoir : la coordination de ses activités, le conseil dans le cadre de législations connexes, le rapportage (notamment à l'Europe), les réponses aux demandes spécifiques des Ministres, ainsi que la participation à des groupes de travail au sein même de la Structure ou pour d'autres conventions.

Dans les points suivants, il ne s'agira pas de détailler toutes ces actions, mais de reprendre les enjeux majeurs de l'année 2008, actions qui se sont révélées primordiales.

1) PREMIÈRE CAMPAGNE OFFICIELLE DE SUIVI APL

Le temps de réponse des nappes aquifères aux pratiques agricoles est variable, de 10 à 20 ans. Il est donc impossible d'obtenir l'impact de la modification des pratiques agricoles sur la qualité des eaux souterraines dans des délais brefs. Par contre, les mesures d'azote potentiellement lessivable (APL) permettent d'évaluer annuellement l'état qualitatif des sols en matière d'azote. Par conséquent, ce sont ces mesures qui serviront d'indicateur de tendance.

L'année 2008 est la première année de campagne officielle de suivi, par des mesures APL, de la conformité des exploitations agricoles en zone vulnérable aux bonnes pratiques agricoles. En effet, une série d'Arrêtés promulgués par le Gouvernement wallon en février 2008 instituent un suivi des exploitations agricoles situées en zone vulnérable en vue d'atteindre les objectifs de la Directive Nitrate. Pour rappel, cette Directive a été transcrite en Région wallonne par le Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture (PGDA), intégré dans le Code de l'eau.

Par conséquent, conformément aux Arrêtés du Gouvernement wallon des 14 février 2008 et 18 février 2008, un contrôle des exploitations est effectué par le Service public de Wallonie. Dans ce but, trois parcelles sont sélectionnées dans 3 % des exploitations en Wallonie. Dans chacune des parcelles, des mesures APL sont réalisées par échantillonnage entre les mois d'octobre et de décembre, par des laboratoires agréés.

Parallèlement à ces contrôles, des mesures APL sont effectuées dans les fermes de référence suivies par les équipes scientifiques de la Structure. Ces mesures permettent d'élaborer les courbes de référence APL.

Ajoutons que le 2 février 2009, un Arrêté ministériel est promulgué : Arrêté ministériel adaptant l'Arrêté du 18 février 2008 portant certaines dispositions d'exécution relatives aux techniques de mesure de l'azote potentiellement lessivable et au « Survey Surfaces Agricoles » en application du chapitre IV de la partie réglementaire du Code de l'eau.

Dans cet arrêté, un seuil minimal de tolérance est fixé à 15 kg N-NO₃/ha pour l'établissement des courbes APL de référence.

En mars 2009, les **résultats de cette première campagne officielle** sont présentés.

Sur un total de 248 exploitations contrôlées, 73 % ont été jugées conformes. Selon la procédure initiée cette année, les agriculteurs non-conformes ont été automatiquement contactés par NITRAWAL.

Au niveau des cultures, pour la classe 'céréale avec CIPAN' seulement 55 % des parcelles sont conformes. Ce pourcentage peu élevé s'explique par le fait que beaucoup de CIPAN ont été semées trop tard étant donné les conditions climatiques de l'été 2008, leur développement ne fut donc pas assez important pour absorber le surplus d'azote dans le sol laissé par la culture précédente et la minéralisation d'arrière-saison.

Pour la classe 'colza', 85 % des parcelles étaient conformes et, pour la classe 'betterave', le pourcentage de parcelles conformes s'élevait à 91 %.

Les résultats par province montrent que plus d'exploitation sont conformes en province de Namur (82 %) qu'en province de Hainaut (64 %).

Durant toute cette année 2008, des campagnes publicitaires, des posters, des articles ont été réalisés afin de conscientiser les agriculteurs et de les soutenir dans leur démarche. De plus, des dossiers et des fiches techniques ont été actualisés au vu de cette première campagne. Les équipes NITRAWAL se sont également investies auprès des agriculteurs, par leurs conseils, services et recommandations personnalisés.

2) LA MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES DE STOCKAGE

En Région wallonne, toutes les exploitations doivent respecter des normes minimales de stockage des engrais de ferme. Ainsi, des stockages de 6 mois sont requis pour les engrais liquides. Quant aux fumières, elles doivent être dimensionnées selon le type de fumier produit.



En effet, le PGDA définit des règles concernant les quantités de fertilisants à épandre, les périodes d'épandage, les conditions d'épandage et les modalités de stockage des engrais de ferme. Parmi ces modalités figure le respect d'une capacité minimale de stockage pour pouvoir respecter les bonnes périodes et conditions d'épandage. Pour répondre à cette capacité minimale, la « mise aux normes » de nombreux bâtiments d'élevage est obligatoire.

Selon l'échéancier, pour les exploitations produisant plus de 5000 kg d'azote organique (valeur de 2005) – représentant la majorité des exploitations en Région wallonne – leurs infrastructures devaient être aux normes au plus tard le 31 décembre 2008.

Pour ces mises en conformité, une aide spécifique pouvait être obtenue moyennant une demande d'agrément. Pour être agréées, les infrastructures de stockage doivent respecter un ensemble de prescriptions techniques garantant d'une réalisation étanche et durable.

De plus, seuls sont pris en compte les travaux rendus nécessaires pour la mise aux normes. Cette aide n'est donc pas octroyée pour la construction de nouveaux bâtiments ou en prévision d'une augmentation de la taille du cheptel.

La vigilance est de mise en ce qui concerne le suivi technique et administratif.

En effet, la première étape est l'introduction au Service public de Wallonie d'un dossier de demande d'agrément, préalablement à tout commencement des travaux. Ce dossier permet à l'Administration de contrôler que les travaux projetés sont conformes aux prescriptions techniques et que leur dimensionnement est correct. Une fois les travaux terminés, l'exploitant en informe l'Administration pour qu'elle procède à la réception technique et qu'un procès-verbal soit

dressé. Dès réception de ce dernier, les infrastructures peuvent alors être utilisées.

La deuxième étape est la demande d'aide, sollicitée après l'achèvement des travaux et la réception technique par nappe. Pour rappel, pour obtenir cette aide, les dossiers d'agrément devaient être introduits avant le 31 août 2008.



Dans le cadre de cette mise aux normes, NITRAWAL a effectué 1364 visites d'exploitations en 2008. L'objectif était d'informer les agriculteurs sur les volumes de citerne et les surfaces des fumières nécessaires pour respecter le PGDA, et de les aider à choisir la solution la plus adaptée à leur besoin.

En pratique, les visites consistaient en un calcul des besoins en fumière et citerne, et en un choix des infrastructures à construire. NITRAWAL s'est également attachée à aider les exploitants à remplir leurs dossiers d'agrément.

Par ailleurs, des informations publicitaires ont été réalisées, notamment via un compte à rebours paru dans la presse agricole. Un communiqué de presse est également paru pour rappeler les échéances imminentes aux exploitants et les inviter à s'informer au stand de NITRAWAL à l'occasion de la foire agricole, forestière et agroalimentaire de Libramont.

3) L'ACTION « CAPTAGE DE GIVRY »

Cette action a débuté en 2008, et durera 3 ans. Son objectif est de **créer une dynamique collective et volontaire des agriculteurs autour du captage de Givry** (sur la commune de Quévy) afin de réduire les concentrations en nitrate du captage et d'impliquer de manière active le producteur d'eau.

Le captage en quelques chiffres...

Pour information, le captage de Givry présente des teneurs en nitrate de l'ordre de 65 mg/l, bien supérieures à la valeur paramétrique de 50 mg/l.

L'eau captée à Givry est mélangée avec de l'eau captée à plus grande profondeur, de teneur en nitrate nettement plus faible, avant d'être distribuée aux 7.000 ménages concernés par ce captage.

Le site de prise d'eau de Givry comprend deux puits d'une dizaine de mètres de profondeur qui sollicitent la nappe libre

des craies du Crétacé du Bassin de Mons.

Le volume prélevé annuellement varie entre 560.000 et 840.000 m³ en fonction des besoins et de la qualité de l'eau. Le site de prise d'eau se situe en bordure de la Trouille et en contrebas de terrains agricoles. Cette situation confère une grande vulnérabilité aux prises d'eau, qui sont exposées à deux risques majeurs :

- La contamination par la nappe alluviale de la Trouille en cas d'augmentation de la charge hydraulique (des travaux de détournement de la rivière ont été réalisés par la SWDE pour diminuer ce risque) ;
- La contamination par du nitrate et des produits phytosanitaires épandus sur les terres agricoles avoisinantes.

Le bassin hydrographique, au sens strict de la prise d'eau de Givry, couvre une superficie d'environ 71.52 km² (majoritairement en territoire français). Il comprend des zones agricoles, des zones d'habitat à caractère rural, des zones vertes et forestières et une petite zone militaire.

Actuellement, il est à noter que Givry (en amont du site de la prise d'eau) ne dispose pas de station d'épuration avec dénitrification. Un égouttage existe en partie et se rejette dans la Trouille.



Pourquoi Givry ?

Le captage se situe en zone vulnérable et sa teneur en nitrate est supérieure à la norme de potabilité.

Le temps de réponse de la nappe est assez court, au vu des données géologiques et hydrogéologiques.

De plus, le sous-bassin est principalement agricole et une petite trentaine d'agriculteurs exploitent les terres, représentant une centaine de parcelles.

La collaboration entre le secteur agricole et le producteur d'eau est certaine.

Agriculteurs et producteurs d'eau, tous unis

L'originalité de ce projet est également d'établir une sorte de partenariat entre les agriculteurs et le producteur d'eau concernés.

Ce « partenariat » permettra de confronter les avis et les connaissances de chacun, d'enrichir, par l'échange, les compétences existantes, de coordonner les actions de chacun pour optimiser les ressources disponibles et enfin de renforcer la cohérence des messages.

Cette action pilote a pour but indirect, et non des moindres, d'évaluer si les agriculteurs sont prêts et volontaires à s'investir et s'approprier l'enjeu de cette action, mais également de travailler en étroite collaboration avec le secteur de l'eau.

Réponses attendues au niveau « nitrate »

La zone d'étude regroupant les zones de prévention IIa et IIb couvre 150 ha, c'est-à-dire à peine 2 % du bassin d'alimentation.

L'impact des actions menées par les agriculteurs sur les teneurs en nitrate est donc incertain. L'objectif ne sera pas chiffré, mais il consistera en une amélioration des APL.

En effet, vu la faible étendue de la zone d'étude et le temps de réponse de la nappe aux pratiques agricoles, il est illusoire de se dire que dans 3 ans, la teneur en nitrate du captage aura diminué de X %. Cependant, les résultats des mesures d'APL pourront être escomptés plus rapidement, et permettront de dégager les améliorations.

En effet, il n'existe pas de modélisation qui permette de déterminer la teneur en nitrate des eaux souterraines en fonction de l'APL mesuré, mais il existe une relation évidente entre les deux.

Et en pratique

La première étape étant d'informer tous les agriculteurs concernés, une réunion a été organisée en vue d'une première prise de contact et de leur présenter le programme d'actions, à caractère volontaire.

Suite à cette réunion rassemblant peu d'agriculteurs, des contacts individuels avec les agriculteurs exploitant sur la zone ont été pris pour leur proposer de participer à l'action. Ce contact téléphonique a permis finalement de fédérer 100 % des agriculteurs. Un conseiller de NITRAWAL s'est ensuite présenté dans chacune des exploitations pour établir le contact et choisir les parcelles en vue du diagnostic APL de départ.

Une fois cette étape réussie, le programme d'action proprement dit peut démarrer.

Il débute par l'établissement de la situation de départ : des mesures APL ont été effectuées dans les parcelles situées dans la zone de prévention du captage.

Afin d'obtenir divers indicateurs, une enquête sera menée sur les pratiques des agriculteurs, notamment en termes de fertilisation. Ensuite, durant les trois années du projet, des réunions, des formations seront organisées collectivement autour des thématiques de la fertilisation, des épandages, etc.

Bien entendu, des mesures APL seront réalisées chaque année en vue de suivre leur évolution. Afin d'obtenir la participation la plus importante possible des agriculteurs concernés, trois analyses de sol sont également proposées par NITRAWAL au printemps de manière à leur donner un conseil de fertilisation le plus précis possible et à leur offrir un incitant à leur participation au projet.

Premiers résultats

Les résultats des mesures APL réalisées fin 2008 sont maintenant connus. Ils montrent que 45 % des APL ne sont pas conformes. Ces résultats démontrent la pertinence d'une action d'encadrement et de communication sur le captage de Givry.

Informations

Afin de promouvoir au maximum ce type d'action, une séance d'informations est prévue au mois de mai 2009 spécifiquement pour le secteur de l'eau. Le but est de démontrer l'importance du rôle de ce secteur dans les actions similaires.

4) L'ÉVEIL SCIENTIFIQUE, LES PREMIERS PAS VERS L'AGRICULTURE DURABLE

Dans le cadre des actions de communication de la Structure, un atelier ludo-pédagogique et d'éveil scientifique a été créé en collaboration avec l'Asbl Cap Science. Cette Asbl propose un panel d'ateliers (37) en école, des programmes de classes de dépassement et des excursions avec pour leitmotiv « Les sciences pour tous ».

Le thème de cet atelier est « Le nitrate et l'agriculture durable ». D'une durée de 35 à 45 minutes, il est voué à un public d'enfants âgés de 8 à 12 ans.

Il permet de sensibiliser les enfants au bon usage des engrais en équilibre avec les besoins des plantes, en vue de préserver la qualité de l'eau.



Les enfants expérimentent, s'interrogent et observent au fil des quatre étapes successives de l'atelier, avec pour objectif de comprendre et se représenter :

1. Le fonctionnement et la gestion d'une ferme au quotidien.
2. Les situations idéales pour l'épandage d'engrais.
3. Le rôle des CIPAN (Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrate) et l'importance du dosage des engrais.
4. Les conséquences sur le milieu aquatique de l'apport excessif d'engrais (phénomène d'eutrophisation).

Un 'dossier formateur' à destination des animateurs, ainsi qu'un 'dossier pédagogique' pour les enseignants et accompagnateurs complètent l'outil. Le dossier pédagogique comporte, outre les notions théoriques et la synthèse de l'atelier, des fiches d'activités sous forme de jeux que l'enseignant pourra proposer à ses élèves.

Disponible depuis le 3 septembre 2008, cet atelier a été utilisé lors de cinq manifestations et a remporté un franc succès auprès du public.

De plus, Cap Science a intégré cet atelier dans son programme d'activités.

Pour que, dès le plus jeune âge, nous retenions...

« Nitrate et agriculture durable : une question d'équilibre en vue de préserver NOTRE eau ».



05

Site Internet

Site Internet

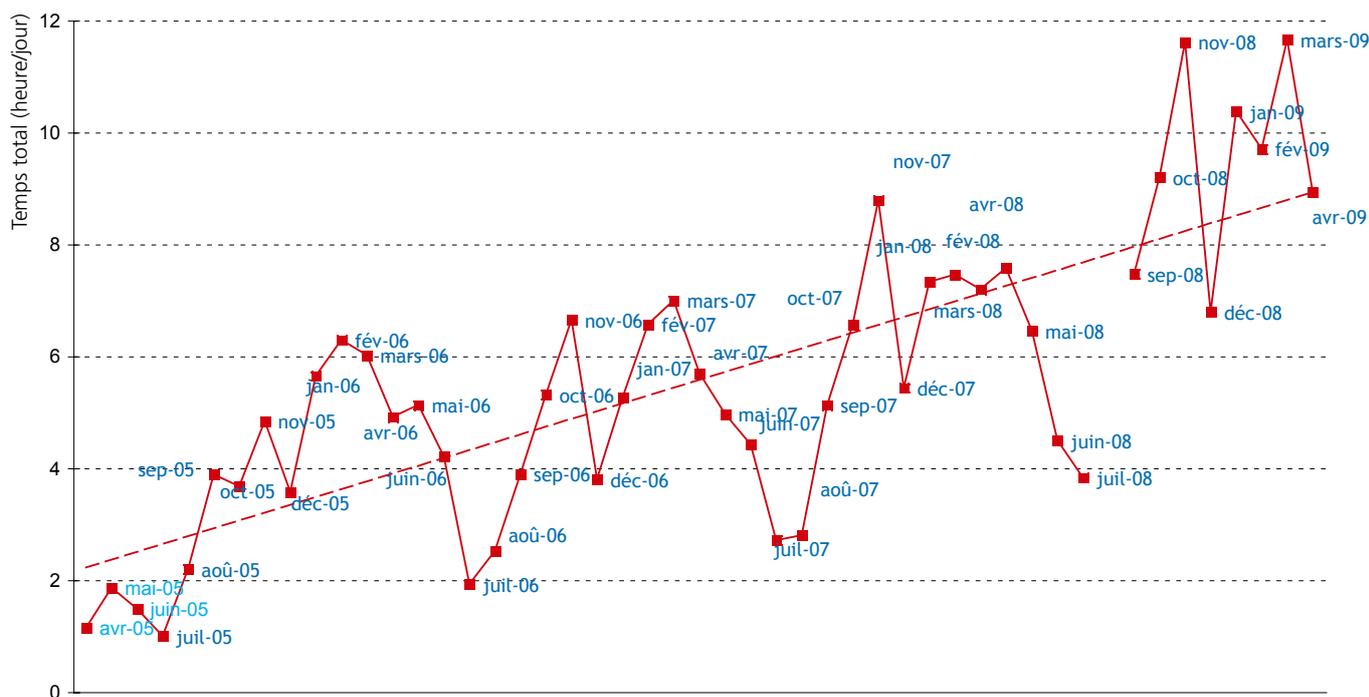
L'année 2008 a connu une forte augmentation de la fréquentation du site Internet www.aquawal.be.

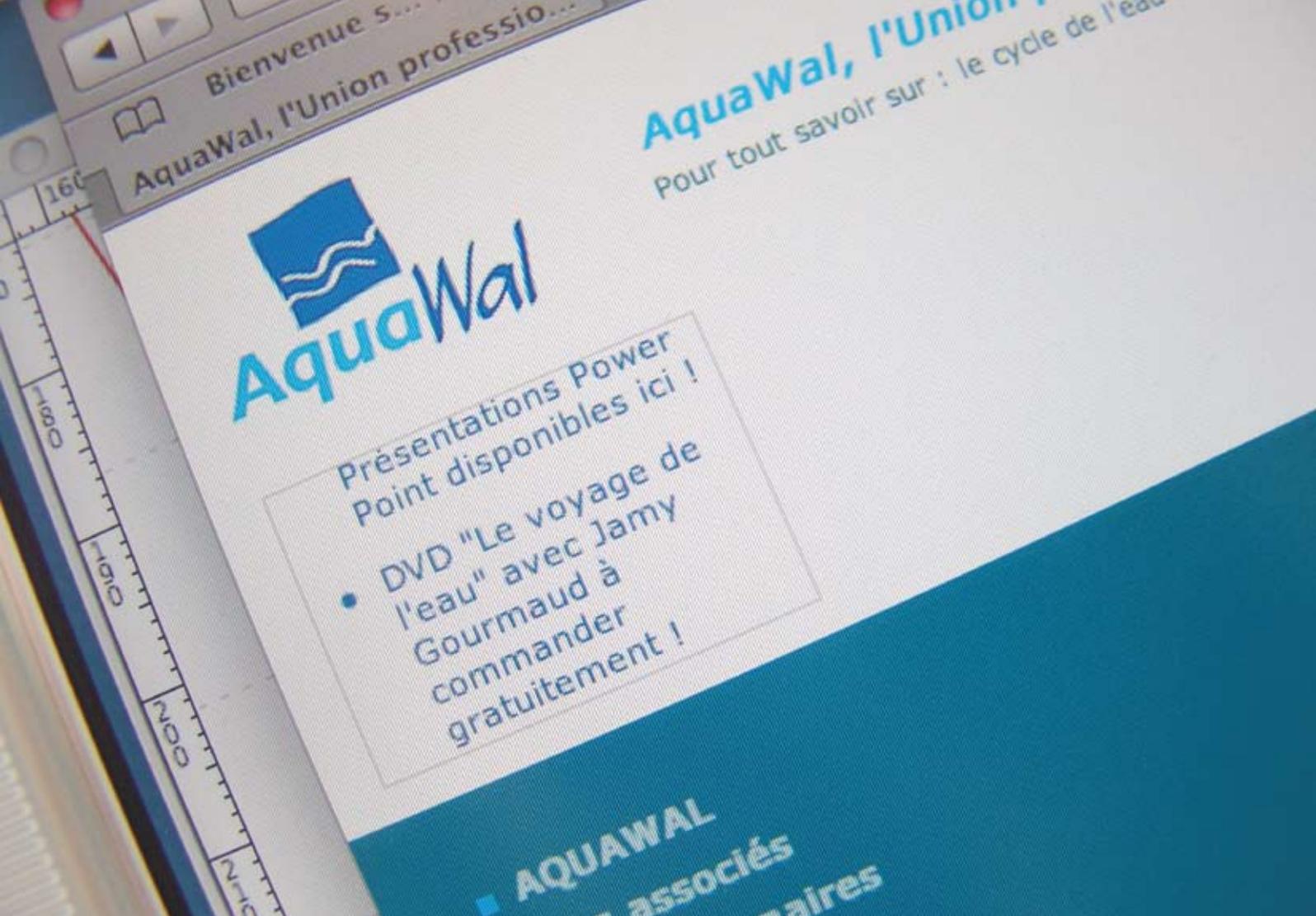
En moyenne, le temps passé sur le site a été de 7.21 heures par jour, en augmentation de 39 % par rapport à l'année 2007. Il est constaté également que, non seulement la fréquentation est de plus en plus importante, mais aussi que cette fréquentation augmente de plus en plus rapidement, à l'exception des premiers mois de mise en ligne de ce site.

Cela est dû en grande partie au fait que le référencement du site a été considérablement amélioré au cours du mois d'août 2008, ainsi qu'à la croissance continue du contenu du site.

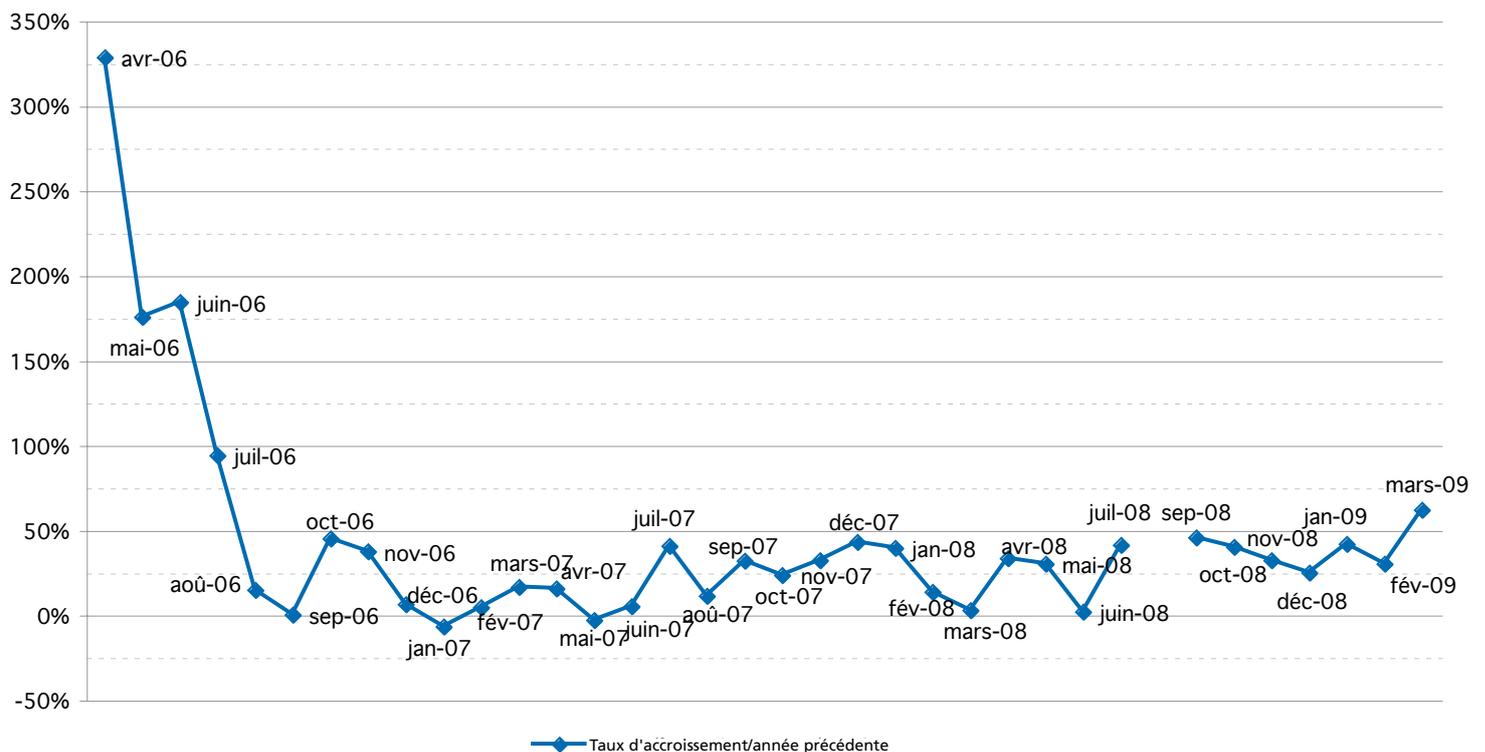
Il est également important de noter que le pays dont provient le plus grand nombre d'utilisateurs est la France, devant la Belgique, le Canada, l'Algérie et le Maroc.

Fréquentation du site Internet www.aquawal.be





Taux d'accroissement de la fréquentation du site www.aquawal.be







Représentations
extérieures et
Accords de
partenariat

AQUAWAL assure, grâce à l'implication de ses représentants au sein de nombreuses entités reprises ci-après, une représentation active des opérateurs du cycle de l'eau :

- **I.W.A. (International Water Association)**
Association internationale des professionnels de l'eau.
- **EUREAU**
Union des Associations nationales des Services d'Eau de la Communauté européenne.
- **CEOCOR**
Comité Européen d'Etude de la Corrosion et de la Protection des Canalisations.
- **BELGAQUA**
Fédération belge du secteur de l'eau.
- **B-IWA (Belgian Committee of IWA)**
Plate-forme de rencontres des acteurs dans le domaine de l'eau et d'échanges d'informations.
- **Bureau de Normalisation (N.B.N.) et Centre européen de Normalisation (C.E.N.)**
Instances de normalisation et de certification de projets de normes dans le secteur de l'eau.
- **Commission consultative de l'eau**
Commission émettant des avis sur les projets de Décrets relatifs au domaine de l'eau et d'Arrêtés réglementaires pris en exécution des dispositions, ainsi que dans les autres cas prévus par le Décret relatif au Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau.
- **Commission régionale des Déchets**
Commission émettant des avis sur les projets d'Arrêtés réglementaires pris en vertu du Décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets.
- **Comité de contrôle de l'eau**
Sa mission est de veiller au fait que l'évolution du prix de l'eau soit orientée dans le sens de l'intérêt général et de la politique de l'eau menée au niveau de la Région wallonne et à la prise en compte du Coût-Vérité.
- **Comité des Experts**
Remise d'avis au Comité de Direction et au Conseil d'Administration de la SPGE, soit d'initiative, soit à la demande de ceux-ci, sur toute question relative à la gestion de l'eau (et avis sur les questions techniques qui pourraient apparaître lors d'un différend entre un titulaire de prise d'eau, un distributeur ou un OAA et la SPGE).
- **Comité régional PHYTO**
Regroupe différents centres de recherche et institutions scientifiques, représentants du négoce, de l'industrie pharmaceutique et des Pouvoirs publics.
- **Commissions Internationales de la Meuse (C.I.M.) et de l'Escaut (C.I.E.)**
- **Comité d'Accompagnement de la Convention S.P.G.E./CEBEDEAU de prestations de service d'assistance technique et scientifique relative aux ouvrages d'épuration et de collecte : identification des coûts unitaires d'investissement**
- **Comité d'Accompagnement d'assistance technique et économique en matière de traitement des eaux de dépotage et de lavage des unités de traitement et de regroupement des produits de curage des réseaux d'assainissement**
- **Convention « Modélisation pré-normative de pratiques agricoles et agro-environnementales en vue des plans de gestion des eaux de surface et souterraines en Région wallonne à l'aide du modèle EPICgrid - Qualvados - projet Qualvados 2 » (08/2008 - 08/2011)**
- **Comité d'accompagnement du programme d'actions pour la protection des captages contre les contaminations d'origine agricole - Bassins pilotes d'Arquennes Convention S.P.G.E. - NITRAWAL (2005 - 2009)**
- **CEBEDEAU**
Laboratoire indépendant de recherche fondamentale et appliquée, spécialisé dans le traitement des eaux résiduaires et industrielles ainsi que des déchets qui en sont issus.
- **ISTE (Institut Supérieur des Techniques de l'Eau Asbl)**
- **Protection des captages : Comité de suivi**
- **Task force Directive-Cadre sur l'eau (DCE)**
Constituée sur décision du Gouvernement wallon, elle est dédiée à la mise en œuvre de la Directive-Cadre sur l'eau et a pour objectif, sur base du travail réalisé par l'Administration (DGO3) en termes de compilation et de valorisation des données existantes, d'apprécier et d'arrêter les choix à opérer pour la mise en œuvre des thématiques non encore exploitées (en particulier l'analyse économique).
- **PGIE (Plate-forme pour la Gestion intégrée de l'eau)**
Elle est chargée de contribuer à la cohérence des approches menées par les différentes Administrations de la Région wallonne concernées par la gestion intégrée et globale de l'eau.
- **NITRAWAL**
Sa mission est d'encadrer les agriculteurs dans la mise en œuvre du Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture en Région wallonne (PGDA).
- **CBH (Comité Belge des Hydrogéologues)**
- **CNB PHI (Comité National Belge pour le Programme Hydrologique International)**
- **Comité d'experts chargés de l'examen des demandes d'agrément des systèmes d'épuration individuelle**
- **Convention « Réduction des contaminations des eaux souterraines et des captages en particulier par les pesticides » : évaluation de la pertinence de la cellule d'intervention » (Phase 2). Projet de support scientifique et d'aide à la prise de décision (CRA-W / S.P.G.E.) - (01/2008 --> 06/2009)**
- **Comité d'Accompagnement de la Convention « Synclin'Eau »**
Convention relative à la caractérisation hydrogéologique et support à la mise en œuvre de la Directive 2000/60/CE sur les masses d'eau souterraine en Région wallonne.
- **Groupe de travail mis en œuvre dans le cadre du Contrat d'Avenir renouvelé**
- **Comité de pilotage « Assainissement approprié en zone rurale »**
Ce Comité est chargé de chapeauter les travaux des quatre Groupes de travail (« Technique », « Financier », « Captage » et « Contrôle ») mis en place par le Ministre de l'Environnement dans le cadre de la mise en œuvre de l'assainissement approprié en zone rurale.

- **Comité d'Accompagnement de la convention VALBOU Aquapôle**
Pôle d'expertise et de recherche et développement en matière de gestion des eaux.
- **Polygone de l'Eau**
Centre de gestion de l'eau et centre de compétences des métiers de l'eau.
- **Asbl « Verviers au film de l'eau » (Festival international Eau et Cinéma)**
Cette Asbl a comme objectif, au travers de l'organisation d'un Festival de films qui se tient à Verviers dans le courant du mois de mars, la sensibilisation du grand public à la problématique de la conservation et du développement des ressources en eau.
- **Convention relative à la mise à disposition de l'expertise de la S.A. AQUAWAL au profit du Comité de contrôle de l'eau en ce qui concerne les indicateurs de performances des services de distribution d'eau**
- **Comité d'accompagnement de la convention avec le Service Public de Wallonie relative à l'étude de l'impact sur les usagers des réformes en matière de tarification de l'eau et à l'estimation de l'emploi généré par le cycle anthropique de l'eau en Wallonie**
- **Comité d'accompagnement de la convention visant à l'actualisation des données relatives à l'activité extractive en Région wallonne « Etude Poty » (ULg)**
- **Groupes de travail mis en place dans le cadre du Décret « Impétrants »**
- **Comité d'accompagnement de la convention de recherche et d'intérêt général intitulée : « Contribution du modèle Pégase à la mise en application d'une méthodologie de la Directive-Cadre sur l'eau : « Mise au point et application d'une méthodologie de détermination à l'échelle de la masse d'eau des combinaisons de mesures complémentaires les plus efficaces et mise en évidence de dérogations » »**
- **Comité d'Avis – Fonds de solidarité internationale pour l'eau**
- **Comité consultatif d'accompagnement du Plan comptable uniformisé dans le secteur de l'eau (CCPCE)**
Ce Comité est instauré par l'article 308Bis - 33 du Code de l'eau et vise à accompagner le processus de mise en œuvre et l'application du Plan comptable uniformisé de l'eau en Région wallonne.
- **Convention relative à la mise aux normes des infrastructures de stockage des effluents d'élevage à la ferme. Dossier 07/48728 (FUSAGx – Laboratoire de Géopédologie / SPW – DGARNE) – (02/2008 --> 09/2009)**

En termes de représentations extérieures, le dialogue avec le monde agricole et le secteur carrier s'est poursuivi de façon positive en 2008, de même que les relations entretenues avec le Cabinet du Ministre de l'Environnement et le Service public de Wallonie (DGO3 – DGO4 et DGO5).

Accords de partenariat

- **Suivi de l'Accord de partenariat entre AQUAWAL et l'ASTEE**
Dans le cadre de la convention de collaboration signée avec l'ASTEE (Association scientifique et technique pour l'Eau et l'Environnement), AQUAWAL reçoit systématiquement un exemplaire de la Revue "Techniques, Sciences, Méthodes".
Le Président d'AQUAWAL a participé au 87^{ème} Colloque de l'ASTEE qui s'est tenu à Nîmes du 3 au 6 juin 2008.
- **Suivi de l'Accord de partenariat entre AQUAWAL et la RIWA Meuse**
Dans le cadre de la convention de collaboration signée avec la RIWA Meuse, des contacts réguliers et échanges d'informations avec le Président, Monsieur BEJSTRUP et le Directeur, Monsieur VERHEIJDEN, ont lieu.



The image features a large, stylized number '07' centered on a dark blue background. The '0' is filled with a white-to-green gradient and covered in water droplets. The '7' is also filled with a white-to-green gradient and covered in water droplets. A vertical line, composed of a solid blue line on the left and a dotted blue line on the right, passes through the middle of the '0' and '7'.

07

Etudes

Convention AQUAWAL – CEBEDEAU

Suite à la convention signée entre AQUAWAL et la Maison d'Éditions CEBEDOC, AQUAWAL s'est engagée à participer au financement de deux numéros annuels de la « Tribune de l'Eau » - Spécial AQUAWAL, l'un relatif aux eaux de distribution, l'autre à l'assainissement des eaux usées.

Un comité de lecture spécifique est constitué pour assurer la préparation de chaque numéro.

Un numéro de la « Tribune de l'Eau » - Spécial AQUAWAL sur le secteur Assainissement intitulé « **Assainissement des eaux usées : quelques exemples de réalisations récentes** » a été préparé en 2008 et sera publié et distribué à l'occasion du Salon des Mandataires qui se déroulera les 12 et 13 février 2009 au Wex à Marche-en-Famenne.

Convention relative à la mise à disposition de l'expertise de la S.A. AQUAWAL au profit du Comité de contrôle de l'eau pour ce qui concerne les indicateurs de performance des services de distribution d'eau

Suite à la mise en place d'indicateurs de performance des services de distribution d'eau, le Comité de contrôle de l'eau a souhaité disposer de l'expertise de la S.A. AQUAWAL en ce qui concerne l'évaluation de la qualité du service fourni par les distributeurs.

Cette convention a été renouvelée et s'est donc poursuivie en 2008.

Au cours de l'année 2008, 18 dossiers ont été traités. Ces dossiers portaient aussi bien sur les exercices 2006 que 2007.

Outre l'analyse de ces dossiers, AQUAWAL a également rédigé le chapitre relatif à ces indicateurs dans le Rapport établi par le Comité de contrôle de l'eau à destination du Gouvernement wallon.

Convention relative à l'étude de l'impact sur les usagers des réformes en matière de tarification de l'eau et à l'estimation de l'emploi généralisé par le cycle anthropique de l'eau en Région wallonne

Une convention d'étude a été signée entre la Région wallonne et AQUAWAL pour l'évaluation de la réforme tarifaire telle que mise en place en 2005, ainsi que pour l'évaluation de l'emploi généralisé par le cycle anthropique de l'eau en Région wallonne.

Cette étude a pour objectifs :

- d'évaluer l'équité des usagers face au prix des services d'eau (y compris les prix pour les raccordements) ;
- d'établir le lien entre les caractéristiques des usagers et leur consommation d'eau ;
- vérifier que la réforme tarifaire répond aux objectifs de solidarité entre usagers et au maintien de l'accès social à l'eau ;
- vérifier que les réformes tarifaires pérennisent à terme l'usage rationnel de l'eau ;
- sur base de ces résultats, et des plans financiers des distributeurs d'eau et de la SPGE, évaluer l'évolution probable de l'équité face au prix de l'eau, de la solidarité entre usagers, de l'accès social à l'eau et de l'usage rationnel de l'eau potable ;
- estimer les impacts économiques, environnementaux et sociaux des différentes ressources alternatives en eau par les usagers, en séparant au moins les ménages, les agriculteurs, et les industries. Les impacts seront distingués aussi par type de ressource alternative ;
- évaluer les répercussions du cycle anthropique de l'eau sur l'emploi en Région wallonne.

Cette convention a débuté au mois d'octobre 2008 et porte sur une durée de 12 mois.



Secrétariat temporaire des groupes de travail sectoriels « eau » en matière de normalisation

Dans le cadre de la décentralisation en termes de normalisation, BELGAQUA s'est vu confier, en tant qu'opérateur sectoriel, la coordination des Commissions de normalisation relatives à l'eau et plus particulièrement les Commissions :

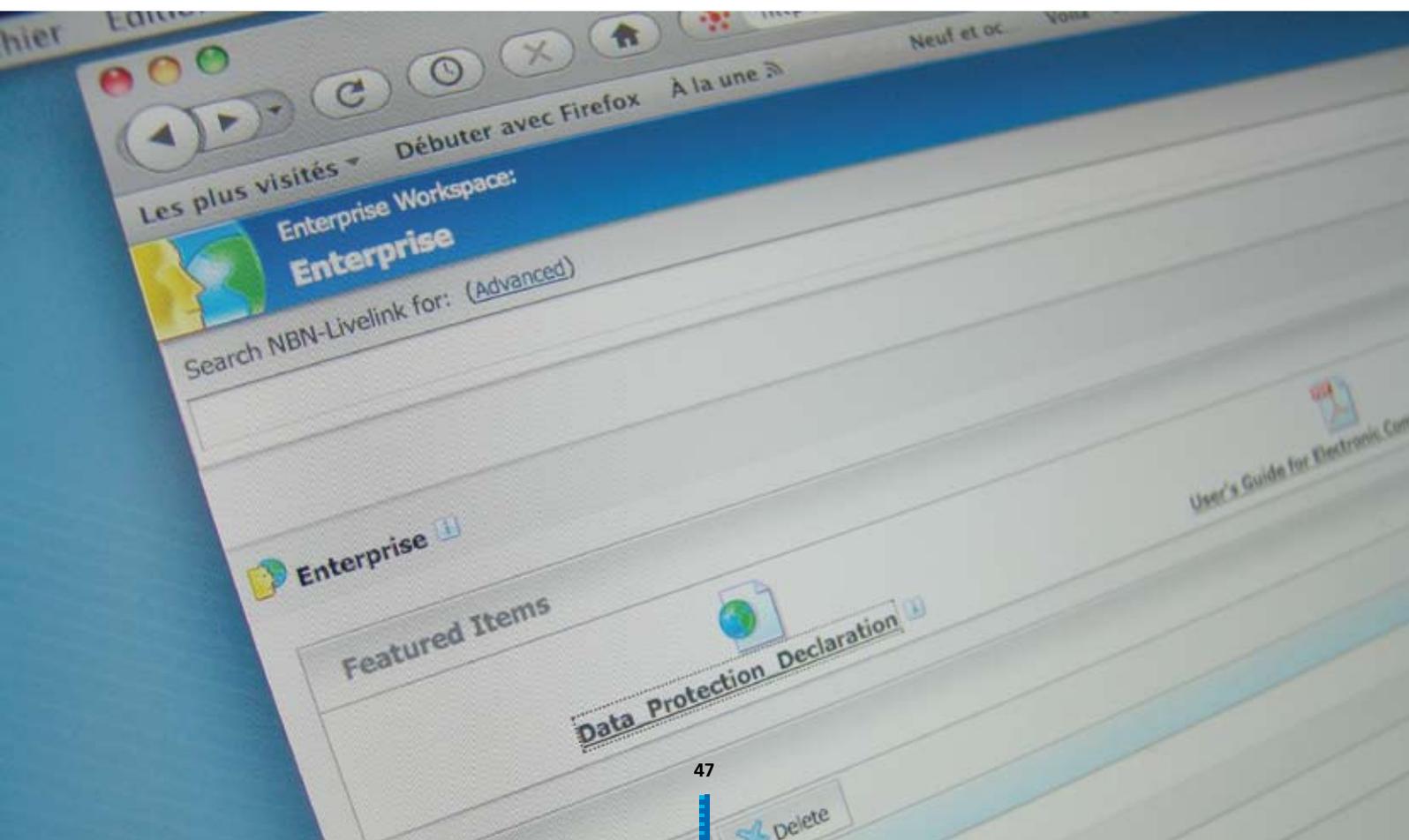
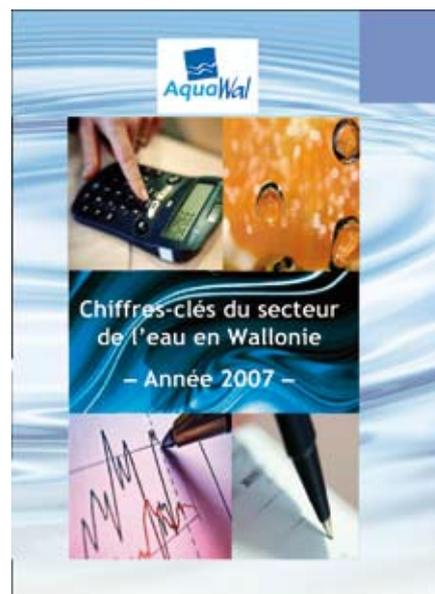
- E92/ISO30 : watermeters
- E164 : water supply
- E165 : wastewater engineering
- E230/ISO147 : water analysis
- E308 : characterisation of sludges
- ISO224 : water service standards

AQUAWAL a assuré le secrétariat de ces Commissions entre les mois de mai et de septembre 2008, notamment la mise en place de l'application Livelink servant au partage de fichiers.

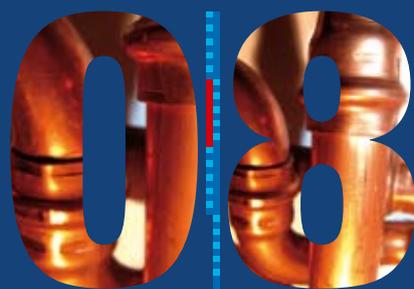
Publication du Rapport « Chiffres-clés du secteur de l'eau en Wallonie »

Pour la troisième année consécutive, AQUAWAL a mis en ligne la brochure « **Chiffres-clés du secteur de l'eau en Wallonie** ». Celle-ci couvrait l'année 2007.

Ce document reprend les principales données relatives aux opérateurs du secteur de l'eau, année après année.







Bilan et compte
de résultats

1. Bilan

| ACTIF | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|---------------------|---------------------|
| Actifs immobilisés | 2.385.004,12 | 2.387.262,25 |
| I. FRAIS D'ETABLISSEMENT | | |
| | 0,00 | 0,00 |
| | 0,00 | 0,00 |
| III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | |
| Installations, machines et outillage | 0,00 | 0,00 |
| Mobilier et matériel roulant | 5.226,28 | 7.484,41 |
| | 5.226,28 | 7.484,41 |
| IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES | | |
| Participations financières | 2.379.777,84 | 2.379.777,84 |
| | 2.379.777,84 | 2.379.777,84 |
| Actifs circulants | 915.960,88 | 848.454,35 |
| VII. CREANCES A UN AN AU PLUS | | |
| Créances commerciales | 34.802,10 | 27.768,81 |
| Autres créances | 49.739,15 | 62.530,24 |
| | 84.541,25 | 90.299,05 |
| VIII. PLACEMENTS DE TRESORERIE | | |
| Autres placements | 625.000,00 | 550.000,00 |
| IX. VALEURS DISPONIBLES | | |
| Banques | 194.751,61 | 167.909,41 |
| Caisse | 656,43 | 732,03 |
| | 195.408,04 | 168.641,44 |
| X. COMPTES DE REGULARISATION | | |
| | 11.011,59 | 39.513,86 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 3.300.965,00 | 3.235.716,60 |

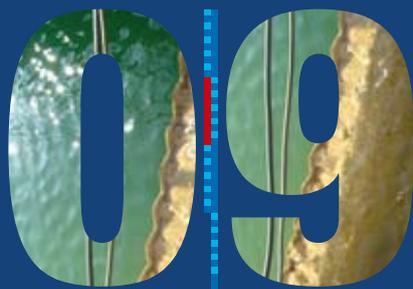
| PASSIF | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|---------------------|---------------------|
| Capitaux propres | 3.126.688,27 | 3.102.219,14 |
| I. CAPITAL | | |
| A. Capital souscrit | 6.236.678,07 | 6.236.678,07 |
| B. Capital non appelé | -3.600.000,00 | -3.600.000,00 |
| | 2.636.678,07 | 2.636.678,07 |
| IV. RESERVES | | |
| A. Réserve légale | 49.081,44 | 43.842,11 |
| B. Réserves indisponibles | 27.979,71 | 27.979,71 |
| D. Réserves disponibles | 353.257,00 | 353.257,00 |
| | 430.318,15 | 425.078,82 |
| V. BENEFICE REPORTE | | |
| Bénéfice reporté | 59.692,05 | 40.462,25 |
| | | |
| Dettes | 116.607,33 | 133.173,34 |
| IX. DETTES A UN AN AU PLUS | | |
| Dettes commerciales | 4.313,99 | 21.388,94 |
| Dettes fiscales, salariales et sociales | 31.975,84 | 39.201,17 |
| Autres dettes | 80.317,50 | 72.583,23 |
| | 116.607,33 | 133.173,34 |
| X. COMPTES DE REGULARISATION | | |
| | 57.669,40 | 324,12 |
| TOTAL DU PASSIF | 3.300.965,00 | 3.235.716,60 |

2. Compte de résultats

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|-------------------|-------------------|
| I. VENTES ET PRESTATIONS | 537.173,01 | 536.477,94 |
| Chiffres d'affaires | 431.119,98 | 430.668,53 |
| Autres produits d'exploitations | 106.053,03 | 105.809,41 |
| II. COUTS DES VENTES ET PRESTATIONS | 621.440,96 | 604.528,51 |
| Services et biens divers | 279.243,26 | 285.722,67 |
| Rémunérations, charges sociales et pensions | 334.239,59 | 306.440,50 |
| Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations corporelles et incorporelles | 4.614,53 | 9.425,09 |
| Autres charges d'exploitation | 3.343,58 | 2.940,25 |
| III. BENEFICE D'EXPLOITATION - PERTE D'EXPLOITATION | -84.267,95 | -68.050,57 |
| IV. PRODUITS FINANCIERS | 189.558,92 | 167.933,64 |
| Produits des immobilisations financières | 160.635,00 | 145.166,45 |
| Produits des actifs circulants | 28.923,92 | 22.767,19 |
| V. CHARGES FINANCIERES | 504,34 | 766,16 |
| Charges des dettes | 0,00 | 0,00 |
| Autres charges financières | 504,34 | 766,16 |
| VII. PRODUITS EXCEPTIONNELS | 0,00 | 25,00 |
| IX. RESULTAT DE L'EXERCICE | 104.786,63 | 99.141,91 |
| AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS | | |
| Bénéfice de l'exercice à affecter | 104.786,63 | 99.141,91 |
| Bénéfice reporté de l'exercice précédent | 40.462,25 | 372.117,66 |
| Bénéfice à affecter | 145.248,88 | 471.259,57 |
| Dotation à la réserve légale | 5.239,33 | 4.957,10 |
| Dotation à la réserve disponible | 0,00 | 353.257,00 |
| Bénéfice à reporter | 59.692,05 | 40.462,25 |
| Rémunération du capital | 80.317,50 | 72.583,22 |
| | 145.248,88 | 471.259,57 |







Rapport du
Commissaire-Reviseur

**Rapport du Commissaire-Reviseur
sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2008
présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire
des Actionnaires de la S.A. AQUAWAL**
Siège social :
Rue Félix Wodon, 21
5000 NAMUR

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions (et informations) complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 (exercice du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008), établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 3.300.965 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 104.786 €.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et les informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2008 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions (et informations) complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Namur, le 15 mai 2009

Sprl J-M Deremince Reviseur d'Entreprises
Commissaire

Représentée par

Jean-Marie DEREMINCE,
Reviseur d'Entreprises



Editeur responsable

Bernard ANTOINE
S.A. AQUAWAL
Rue Félix Wodon 21
B-5000 NAMUR

Coordination

Sophia WALRAVENS
S.A. AQUAWAL
Rue Félix Wodon 21
B-5000 NAMUR

Photographies

Jean-Claude Massart
AQUAWAL
Thierry Dricot
Luc Sérésiat
JDC Pictures
NITRAWAL
Contrat de Rivière Lesse
CEBEDOC
Mahaux Photography

Conception & réalisation

créacom

S.A. AQUAWAL

Rue Félix Wodon 21
5000 NAMUR
Tél. : + 32 (0)81 25 42 30
Fax : + 32 (0)81 65 78 10
aquawal@aquawal.be
www.aquawal.be



S.A. AquaWal
Rue Félix Wodon 21
5000 NAMUR
Tél. : + 32 (0)81 25 42 30
Fax : + 32 (0)81 65 78 10
aquawal@aquawal.be
www.aquawal.be